

LETTRE OUVERTE

AU

PROCUREUR EN CHEF PRÈS LE SAINT-SYNODE

MONSIEUR LE CONSEILLER PRIVÉ EN ACTIVITÉ DE SERVICE

CONSTANTIN POBEDONOSZEFF

PAR

HERRMANN DALTON

« Le faux zèle religieux est un tyran qui dépeuple les pays ; la tolérance, au contraire, est une tendre mère qui les élève et les fait prospérer. »

FRÉDÉRIC-LE-GRAND.

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA CINQUIÈME ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT

1890

LETTRE OUVERTE A M. POBEDONOSZEFF

Je vous envoie cette lettre, Monsieur le Procureur en chef près le Saint-Synode, bien plus tard que je n'en avais l'intention. Votre principale missive, adressée à l'Alliance évangélique, appelait une réplique de sa part. Il m'a semblé convenable d'attendre qu'elle eût paru, avant de prendre moi-même la plume au sujet des déclarations que vous avez publiées relativement aux rapports actuels entre l'Église russe et l'Église luthérienne dans les Provinces baltiques.

L'Alliance évangélique a répondu; et grâce à l'intérêt sympathique que cette question brûlante a réveillé chez tous les peuples chrétiens, la presse du monde entier n'a pas tardé à reproduire sa réponse. Cet écrit est pénétré de la douleur et de l'indignation d'hommes affermis dans la Parole de Dieu, qui, après avoir déposé devant le trône impérial une prière instante en faveur de leurs coreligionnaires persécutés, ne reçoivent en retour qu'un discours académique comme celui que vous leur avez adressé, il y plus d'une année. La réponse de l'Alliance montre l'abîme qui sépare les deux points de vue; elle proteste au nom des droits éternels et imprescriptibles de la vérité divine, con-

tre une oppression de la liberté de conscience octroyée par le Christ Lui-même, oppression dont le monde entier a été de nos jours le témoin étonné et indigné.

Les faits qui ont donné lieu, il y a plus d'une année, à ce cri de détresse, demeurent sans changement; l'œuvre entreprise se continue avec une activité implacable et sûre de son fait. Il est donc encore nécessaire d'éclairer le public sur les principes qui vous guident et que vous avez proclamés.

Plusieurs répliques, il est vrai, vous ont déjà été adressées, mais vous avez pu jusqu'ici avec quelque raison, vous défendre dans ces discussions, en disant que vos adversaires étaient des inconnus, peu au fait des circonstances politiques et religieuses de la Russie, et animés à son égard d'un esprit plutôt hostile.

Lorsque je vous ai communiqué l'intention d'exprimer à mon tour une opinion personnelle sur votre publication, vous ne m'en avez pas détourné, parce que, selon vous, mon jugement devait être celui d'un homme équitable et pondéré. Je vous suis reconnaissant de cette expression, car je désire avant tout ne porter que des jugements justes. Au risque de paraître présomptueux, permettez-moi d'affirmer aussi, dès le début, mon profond et sincère amour pour la Russie. Vous le savez, ce pays n'est pas ma terre natale, mais j'y ai passé plus de la moitié de mes jours, et, au sein d'une activité étendue, il est devenu pour moi une seconde patrie.

Quels que soient les traits distinctifs que Dieu a jugé bon de mettre dans notre caractère et que nous conservons pieusement, il nous est impossible, à nous chrétiens évan-

géliques allemands, de vivre pendant une série d'années au milieu d'un autre pays et d'un autre peuple, sans nous identifier avec eux en quelque sorte, et sans travailler à leur bien de tout notre cœur et de tout notre pouvoir. C'est une noble ambition que celle de chercher à comprendre le caractère du peuple au milieu duquel Dieu nous a conduit à planter notre tente; c'est aussi un immense privilège, quand par l'esprit et le cœur nous parvenons à saisir les traits distinctifs d'une autre Église, et à reconnaître la place que Dieu lui a assignée dans son Royaume. Cette ambition a toujours été la mienne, et je rendrai grâce au Seigneur de ce privilège aussi longtemps que je vivrai.

Je ne suis point un fils de la terre baltique; je n'appartiens point non plus à cette portion de l'Église évangélique qui se trouve principalement en butte à votre activité menaçante¹. Ces deux faits donneront peut-être à vos yeux, plus de poids à mes affirmations. Vous les considérerez, non comme les appréciations de l'homme opprimé qu'on attaque et qui cherche à se défendre, mais plutôt comme le jugement de celui qui ne peut se résoudre sans protester à voir maltraiter son frère.

Je ne puis oublier, Monsieur le Procureur en chef, qu'immédiatement après le 1^{er} mars de sinistre mémoire, vous consentiez sur ma demande, à enlever du tombeau de l'Empereur assassiné une couronne d'argent dont l'inscription me semblait un blasphème dans un lieu consacré. Alors, — vous en souvenez-vous? — vous manifestiez

¹ M. le pasteur Dalton appartient à l'Église réformée allemande.

(Note du traducteur.)

aussi le désir de continuer notre entretien sur le terrain de la foi, et j'y consentais à la condition que nous laisserions de côté nos positions si différentes, et que nous discuterions ensemble en toute liberté, dans l'esprit évangélique de frères en Christ. Je viens à vous aujourd'hui avec la même requête; j'espère vous trouver également prêt à me l'accorder; autrement mes paroles seraient peine perdue.

Dans votre lettre au Président du Comité central suisse de l'Alliance évangélique, vous en réferez à votre correspondance que vous venez de publier avec trois ecclésiastiques réformés de la Suisse. C'est donner à cette correspondance une importance considérable. Les assertions qu'elle contient et dont vous êtes responsable, se trouvent ainsi placées sur le même terrain que votre lettre à l'Alliance évangélique. Cette lettre est celle d'un homme occupant un poste de haute confiance, répondant à un écrit adressé à l'Empereur de Russie. J'ai donc le droit et même l'obligation de considérer l'une et l'autre de ces pièces comme des documents auxquels vous reconnaissez une valeur égale, et de les soumettre, d'après vos paroles expresses, au plus sérieux examen.

Dans sa requête à S. M. l'Empereur, l'Alliance évangélique se bornait à demander la liberté de conscience pour les sujets de ce grand Empire; on pouvait donc s'attendre à ce qu'il y fût répondu tout d'abord par un exposé de principes, partant d'un point de vue probablement différent. Mais dans votre réplique, vous vous hâtez de sortir la question du domaine abstrait de la théorie pour la transporter dans celui des faits historiques. Qu'il en soit donc ainsi. Je vous suis volontiers dans la direction indi-

quée, car il n'y a pas de meilleur maître que l'histoire, pour ceux qui veulent bien écouter ses enseignements.

Dans votre étude historique, vous partez d'un point de vue élevé et pieux, et vous contemplez le soleil de la direction providentielle qui décide du sort des peuples, versant ses rayons sur le sentier tracé par les événements. Ce point de vue est aussi celui où je m'efforce de me placer en me livrant à mon étude favorite de l'histoire. Inspiré d'un fervent amour pour la patrie, vous croyez avoir reconnu que Dieu a appelé votre Russie à un poste important, afin « que l'Europe puisse se vouer en paix à l'œuvre d'une civilisation chrétienne ¹. » D'après vos vues, il s'agissait, à ce poste plein de responsabilité, de « tenir en échec deux parties du monde, ne penchant ni vers l'une ni vers l'autre, attendant que le doigt de Dieu indiquât l'heure à laquelle l'Orient et l'Occident devaient enfin se rencontrer en paix dans la fusion de la culture chrétienne. » C'est en vérité une noble tâche que Dieu a confiée, selon vous, à la Russie, et vous ne manquez pas de remarquer avec une satisfaction intime, qu'elle s'est acquittée fidèlement de la mission qui lui était confiée. Vous vous efforcez de le prouver, examinons donc la valeur de vos preuves.

Vous débutez par l'étourdissante assertion que voici : c'est que la Russie a été le rempart grâce auquel ni les hordes barbares des Khazares, des Pétchénegues et des Bulgares, ni les nuées de Tatares et de Mongols ne purent pénétrer en Europe; et que le monde musulman contre lequel l'Occident s'était en vain coalisé, vint enfin se

¹ Le traducteur a mis entre guillemets tous les passages des lettres de M. Pobedonoszeff que M. Dalton cite textuellement.

briser contre la nouvelle puissance russe. Ce n'est pas sans honte que ceux qui ont étudié avec sérieux l'histoire russe ont appris cette nouvelle. Leurs recherches assidues et consciencieuses leur paraissaient dignes d'un meilleur sort que celui d'être présentées sous un jour si faux devant le monde entier, et cela par un homme d'État haut placé, dans un écrit qui est sensé être la réponse de l'Empereur. Les traditions même de votre pays se refusent à soutenir une affirmation si hasardée et si peu conforme à l'histoire. Le peuple russe a conservé un tout autre souvenir du joug terrible des Tatares. Dans les lieux où la horde dorée plantait autrefois ses tentes, subsiste une tradition toute pareille à celle que les corbeaux de Barberousse redisent depuis des siècles à l'oreille du peuple allemand. Là-bas, près du Volga, à Saraï, où les Gingis-Khan, les Batus avaient établi leur résidence, où les princes russes se prosternaient aux pieds de leurs vainqueurs, là vit encore, dit-on, dans un sinistre tombeau, Mamaï, le féroce khan des Tatares, le fléau de la Russie. C'est de là que s'élançant sur son cheval d'or, il fonda de nouveau un jour sur la Russie, dévastant tout sur son passage.

Ceux qui ont écrit l'histoire ecclésiastique de la Russie se refusent aussi, Monsieur le Procureur en chef du Saint-Synode, à vous suivre dans vos assertions hasardées. Malgré la tolérance remarquable que les Mongols accordaient à toutes les autres croyances, malgré les faveurs que les khans tatares, avec une habileté politique consommée, octroyèrent aux ecclésiastiques russes, malgré tout cela votre Église conserve de ce temps de détresse et d'oppression un souvenir tout différent et plus conforme à la vé-

rité. Vous n'ignorez pas comment l'archevêque Philarète dépeint cette « dévastation de la Russie par les Mongols. » Il y reconnaît un châtement de Dieu, « parce que les princes dans leurs dissensions ambitieuses n'épargnaient pas le peuple, et que de son côté le peuple ne restait pas fidèle à son devoir. » Il déclare aussi que l'Église russe était soumise à la puissance des ennemis du nom de Christ. Philarète nous parle de deux martyrs, saint Michel de Tschernigow et le prince Roman de Ræsen, qui préférèrent une mort cruelle au reniement du Seigneur exigé d'eux par le khan des Tatares. Le fait même d'avoir canonisé ces deux héros de la foi, prouve qu'ils ont brillé d'un éclat inusité dans les temps ténébreux par lesquels l'Église russe a passé jadis.

Mais peut-être, Monsieur le Procureur en chef, la légende vous fournit-elle ce que l'histoire, la tradition et l'Église vous refusent? Je vous ai déjà déclaré dans une autre occasion que je ne suis pas en état de vous suivre sur ce terrain-là. Quand on est accoutumé à des études historiques sérieuses, on perd le goût d'excursions de ce genre. Ou bien avez-vous fait cette trouvaille étonnante sur le chemin que le comte Benkendorf indiquait un jour aux historiens de la Russie? Vous savez ce que le chef presque tout-puissant de la police secrète répondit au comte Orloff lorsque celui-ci osa justifier un mot trop franc de Tschaadajeff sur sa Russie bien-aimée. Benkendorf réprimanda le hardi défenseur par les paroles suivantes : « Le
« passé de la Russie était admirable; son présent est plus
« que magnifique; quant à son avenir, il est au delà de
« tout ce que l'imagination la plus hardie se peut figurer

« voilà, mon cher, le point de vue sous lequel l'histoire
« russe doit être conçue et écrite. »

D'après votre conviction, Monsieur le Procureur en chef, la Russie a rempli avec fermeté et fidélité la mission que Dieu lui avait confiée : veiller entre l'Orient et l'Occident, afin que celui-ci pût se livrer en paix à l'œuvre de la nouvelle culture chrétienne. La lumière de ce phare placé au milieu des flots écumants, c'est à vos yeux (et qui pourrait vous le reprocher), la sainte flamme de votre Église orthodoxe. Discuter ce point avec vous serait sortir des limites que je me suis imposées. Mais, permettez-moi de vous le dire, cette lumière aveugle son gardien au milieu de la sombre nuit qui l'entoure. Après avoir, pendant un temps, dirigé ses rayons sur les flots tumultueux des Tartares, vous vous tournez subitement vers l'Occident, et là aussi vous ne voyez que de sombres vagues battant les flancs de votre édifice. Vous n'apercevez plus comme auparavant, un Occident qui sous la protection de la Russie, poursuit paisiblement l'œuvre de la civilisation chrétienne; il n'y a plus là qu'un continent « en proie aux sinistres guerres de religion, tantôt éclairé par les bûchers de l'inquisition, » tantôt replongé dans les profondes ténèbres que les nuits de la St-Barthélemy et des Vêpres siciliennes rappellent à notre souvenir.

Au milieu des combats, des désastres de tant de siècles, un seul pays demeure en paix. C'est la Russie dans « l'indépendance complète de ses forces primordiales, l'immuabilité et l'énergie de son esprit national, élevé dans la foi, sanctifié, nourri et raffermi dans le sein de l'Église orthodoxe; » la Russie, à laquelle l'Europe doit sa position ac-

tuelle. Oui, vous le demandez à ces savants qui vous écoutent dans une muette surprise : « que serait devenue l'Europe elle-même, si la Russie avait servi d'arène aux passions, aux rivalités de toutes ces nationalités, de toutes ces confessions de l'Occident? »

Ne nous arrêtons pas à répondre à ces questions ; vos affirmations presque monstrueuses quant à l'histoire du passé, excluent toute possibilité de nous entendre ; au reste, la cause ne l'exige point absolument. Les délégués de l'Alliance évangélique se sont adressés à l'Empereur pour obtenir le soulagement de maux présents. L'Empereur ayant chargé le Procureur en chef du St-Synode de répondre à leur supplique, vous êtes par-là même obligé de vous occuper des circonstances actuelles.

Ce n'est pas sans défiance que nous attendons ce qui va suivre. Il se pourrait cependant que l'illustre homme d'État eût une vue d'autant plus claire et plus exempte de préjugés quant à ce qui concerne le présent, qu'une juste appréciation des événements du passé échappe aux yeux de son esprit. Nous ne nous laisserons pas même effrayer par l'étrange proposition que nous rencontrons dès le début, où très naïvement, vous signalez comme « simultanée » l'apparition en Russie de deux confessions de l'Occident, le catholicisme et le luthéranisme. Cette manière originale de considérer les événements peut encore être attribuée à votre étude du passé. Il s'agit maintenant du tableau que vous présentez de la position actuelle des Provinces baltiques, pour autant que l'exige la requête de l'Alliance évangélique.

Mais quelle image criminellement défigurée d'une par-

tie importante de l'Empire russe ne tracez-vous pas, Monsieur le Procureur en chef ! Et cela dans un écrit par lequel vous êtes chargé de répondre devant l'Europe attentive, à une supplique présentée à l'Empereur. Et cela sous les yeux, oui, presque au nom d'un Souverain, à la louange duquel vous affirmez avec raison que « la constante sollicitude de Sa Majesté s'étend à tous ses sujets sans distinction de race ni de religion, » et que, « préoccupé du bien-être de tous, Elle reconnaît dans la religion le bien suprême de l'humanité. » La haute confiance dont un tel Empereur vous honore, aurait dû retenir vos paroles dans de respectueuses limites, afin qu'aucun mot inconsidéré ne vint jeter une ombre sur celui qui vous avait chargé de répondre à sa place ; afin aussi de laisser briller de tout leur éclat les grandes qualités que vous reconnaissez à votre Souverain. Mais comment un homme même débonnaire, maîtriserait-il son indignation, à la vue de l'opprobre dont un homme d'État influent et haut placé se permet d'accabler toute une classe de la société, tout le clergé d'une province importante, en s'appuyant sur des documents dont l'absence de valeur saute aux yeux, ce que nous prouverons tout à l'heure. Et vous vous permettez de telles attaques, vous, placé dans une position sûre et élevée, au moment où ceux que vous attaquez, et qui sont pourtant vos frères en la foi, gisent à terre condamnés au silence ! Car, vous le savez très bien, depuis nombre d'années, la censure qui autorise la presse de ces provinces à imprimer les attaques dirigées contre elles, leur refuse le droit chevaleresque de se défendre à armes égales contre leurs détracteurs.

Il est évident que partout où l'on abordera l'histoire d'une noblesse et d'un clergé pendant une durée de sept siècles, on y trouvera toujours de nombreux et justes sujets de blâme. Les ordres que vous attaquez dans les Provinces baltiques ont fourni ces sujets de blâme et ils les fournissent encore. Aussi ne manque-t-il pas là d'hommes droits et pieux, prêts à se juger et à s'accuser eux-mêmes; j'en ai sous la main des preuves nombreuses et bénies. Ils reconnaissent dans les temps si durs que traverse leur pays, la main du Père céleste qui frappe et bénit à la fois, et qui, dans Ses voies saintes et mystérieuses, châtie parfois les enfants pour les péchés des générations passées. Mais celui que Dieu frappe a en tous lieux droit à la protection et à la miséricorde de ses semblables. Ce droit sacré, universellement reconnu, a sa source dans la charité chrétienne et dans le sentiment de la culpabilité personnelle; ce droit, le vrai Russe l'exerce cordialement et généreusement comme un privilège que Dieu lui a accordé; d'un cœur attendri le paysan partage son dernier morceau de pain avec le prisonnier même le plus coupable, et transforme pour lui la sombre route de l'exil, en y faisant briller les rayons de la charité.

Vous, Monsieur le Procureur en chef, vous nous offrez dans votre mémoire le triste spectacle d'un homme, qui en face du monde entier renie ce noble trait du caractère russe. Du haut de votre position assurée, vous avez même le triste courage de charger ces classes opprimées d'accusations sévères et injustifiables. Dans votre fanatisme vous ne craignez pas de reprocher en termes presque insultants, à ces hommes frappés et condamnés au silence, de

remplir l'Europe de leurs lamentations. Ne savez-vous donc pas qu'en général ceux qui sont grièvement blessés se taisent? Leurs plaies béantes parlent assez haut pour eux. La noblesse baltique et le clergé luthérien de ce pays ne sont point les sources où s'inspirent les journaux étrangers souvent hostiles à la Russie, pour répandre des mensonges qui nous indignent, nous qui avons trouvé ici une patrie à laquelle nous aimons à témoigner notre reconnaissance. Les appréciations malveillantes de ces journaux ont leur origine dans les articles et les pièces officielles publiées par les gazettes russes. Ces gazettes qui pénétrèrent maintenant jusqu'aux villages les plus reculés de la Russie, contribuent aussi à troubler les communautés évangéliques de l'Empire, par la sympathie que leur inspire le sort de l'Église luthérienne dans les Provinces baltiques.

On prétend que vous auriez été appelé à rendre compte des calomnies lancées par vous, Monsieur le Procureur en chef, contre la noblesse baltique et le clergé luthérien, lorsque ceux-ci, violemment attaqués et soupçonnés, se plaignirent à l'Empereur et à leurs autorités supérieures. Vous auriez répondu que vos intentions n'étaient pas aussi mauvaises que vos paroles pourraient le faire croire, et que vous aviez en vue plutôt le passé que le présent. Dans un pays où la publicité est restreinte, les bruits ont beau jeu pour se répandre et se propager. Je n'attacherais donc pas d'importance spéciale à cet on dit; mais le fait de l'accusation demeure, et la manière dont vous l'avez expliquée m'a été affirmée de divers côtés par des personnes dignes de foi. Si ce bruit est fondé, il jette une lumière

particulière sur le Procureur en chef du Saint-Synode, et nous le montre versé dans l'art de Talleyrand, qui disait que la parole avait été accordée à l'homme pour déguiser sa pensée. Mais pour un chrétien, l'honneur et le devoir exigent qu'il donne à cette rétractation, même partielle, une publicité au moins égale à celle des accusations dont il a été l'auteur. Votre attaque coupable se trouvait dans la feuille officielle du gouvernement. Agissez donc en chrétien, et publiez dans la même feuille cette explication de vos paroles qui les modifie et les atténue. Tant que vous refusez de le faire, vous portez devant le tribunal de la conscience publique toute la responsabilité de vos attaques si précises.

Vous dites, — je cite textuellement pour éviter toute erreur possible : « Hélas ! c'est à peu près sous des auspices semblables¹ que la Russie fut mise en présence du luthéranisme dans la personne des anciens chevaliers de l'ordre teutonique qui lui avaient barré l'accès de la mer Baltique. Détruisant tout ce qui pouvait rappeler le catholicisme, ces nouveaux convertis du luthéranisme, barons et pasteurs, ne se départirent pourtant

¹ Cette expression se rapporte aux agissements de l'Église romaine dans son contact avec la Russie, que M. Pobedonoszeff dépeint comme suit : « introduit par le polonisme, avec lequel il s'est identifié par malheur, le catholicisme déclara une guerre implacable à l'orthodoxie, se mit à exterminer partout les éléments russes au nom de la domination polonaise et, sous l'égide de son drapeau, conduisit plus d'une fois les légions polonaises jusqu'au cœur de la Russie. » Certains traits de ce tableau sont confirmés par l'histoire, mais l'erreur fondamentale est celle-ci : que le germanisme et le luthéranisme dans les Provinces baltiques sont identifiés l'un avec l'autre, comme le polonisme et le catholicisme, qu'ils y poursuivent le même but, et se servent des mêmes moyens pour y parvenir.

« d'aucun des avantages temporels qui leur en revenaient.
 « Avec toute l'énergie propre à leur race ils suivirent
 « les traces de leurs devanciers, exerçant dans le pays
 « un pouvoir arbitraire, excitant les populations lettes et
 « finnoises contre la Russie, poursuivant l'orthodoxie
 « comme le symbole de l'unité avec la Russie. Depuis
 « lors cette lutte traditionnelle continue — lutte pour la
 « domination exclusive dans le pays, conduite par les des-
 « cendants des chevaliers..... le luthéranisme, comme
 « avant lui le catholicisme, se sert dans ces provinces du
 « drapeau de la foi pour masquer ses projets de domina-
 « tion. Mettant toute sorte d'entraves à la moindre tenta-
 « tive de rapprochement spirituel avec la mère patrie de
 « la part des indigènes, violant de son côté la liberté de
 « leur conscience, il jette en même temps des hauts cris
 « sur la violence faite à la liberté (de la propagande)
 « luthérienne, fait retentir l'Europe de ses lamentations,
 « répand le trouble dans les plus paisibles communes
 « luthériennes des autres parties de l'Empire, jette par-
 « tout l'alarme dans l'esprit de ses coreligionnaires..... »

Voilà le torrent d'accusations amoncelées contre vos compatriotes des Provinces baltiques, que vous laissez maintenant déborder devant l'Europe étonnée. Ce spectacle est si sérieux, si émouvant, que nous renonçons à nous arrêter à la trouvaille historique par laquelle vous nous faites voir la Russie « mise en présence du luthéranisme dans la personne des anciens chevaliers de l'ordre teutonique qui lui avaient barré l'accès de la mer Baltique. »

Laissons cela de côté. Mais au nom de Jésus-Christ,

notre commun Sauveur, qui donc vous donne le droit de faire paraître les barons et les pasteurs évangéliques des Provinces baltiques comme coupables de haute trahison envers l'Empereur, excitant les populations lettes et finnoises contre la Russie, persécutant l'Église d'État, et déshonorant le drapeau de leur foi en s'en servant comme d'un manteau pour masquer leurs projets de domination? C'est ainsi que la multitude accusait autrefois le Seigneur devant Pilate de détourner le peuple de César. (Luc 23.2).

Montrez-nous, depuis le temps où Pierre le Grand incorpora la Livonie et l'Esthonie, et Catherine II, la Courlande à l'Empire russe, montrez-nous un seul cas où la noblesse et le clergé n'aient pas honorablement tenu leur serment de fidélité à l'Empereur établi de Dieu, un seul cas où ceux que vous avez si indignement calomniés aient refusé une juste obéissance à l'autorité constituée! Comme chrétien, comme homme d'honneur, comme confident de l'Empereur, vous êtes tenu à justifier ces accusations publiques qui ont retenti partout et qui ont remué les Provinces baltiques jusque dans leurs sentiments les plus intimes. Votre propre conscience ne vous laissera aucun repos que vous ne l'ayiez fait.

Les Provinces baltiques ont en effet toujours consacré les plus distingués de leurs enfants au service de l'État et de l'armée russe. Ceux-ci ont joyeusement consacré leurs forces à ce service, et avec le dévouement du vrai patriotisme, ils ont versé leur sang sur des centaines de champs de bataille, pour la grandeur de la Russie et le bien de son Empereur. Aux yeux de ces hommes de cœur il n'y

a là rien d'extraordinaire; une telle conduite leur paraît toute naturelle. Mais depuis Pierre le Grand jusqu'à nos jours, tous les Empereurs ont su apprécier l'esprit viril et fidèle qui consacre à son Souverain le meilleur de ses forces, ils ont su en tout temps le reconnaître hautement. Il vous était réservé, Monsieur le Procureur en chef, — à vous et au parti puissant qui vous entoure à cette heure, — de rendre suspect ce noble caractère, et de porter atteinte au blason sans tache des hommes des Provinces baltiques. Vous ne craignez même pas — triste courage qu'aucun homme d'honneur ne vous enviera, — d'attribuer à ces vaillants travailleurs dans l'État et l'Église, de nombreux projets de haute trahison. Et vous osez le faire, — il faut le répéter encore, — dans le mémoire par lequel vous répondez à un écrit adressé à l'Empereur !!!

Cette fidélité que la noblesse et le clergé des Provinces baltiques ont gardée à leur Souverain depuis près de deux siècles, ils l'ont inculquée profondément aux populations lettes et esthoniennes. Deux voies se présentent à un peuple évangélique pour parvenir à ce but : la prédication de la Parole de Dieu et l'enseignement scolaire. Eh bien, désignez la chaire, nommez, dans ces provinces que vous calomniez, les pasteurs luthériens qui, falsifiant la Parole de Dieu, l'Évangile, n'aient pas prêché hautement et distinctement que le chrétien doit rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ; qu'il doit obéir « aux puissances supérieures, car les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu, » « c'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis, non seulement par la crainte de la punition, mais aussi à cause de la conscience. » Ces

vérités, prêchées dans nos églises, sont inculquées avec soin à la jeunesse des pays protestants, et c'est pour cela que ceux qui ont reçu cette prédication dans des cœurs bien préparés, sentent si douloureusement toute atteinte, portée d'une main brutale, à ce qui appartient pour eux au domaine sacré de la conscience.

L'Église évangélique a toujours et partout considéré l'école comme l'aide que Dieu a mise à côté d'elle pour l'accomplissement de la tâche qu'Il lui a confiée. Il en a été ainsi dans les Provinces baltiques, depuis la Réformation jusqu'à nos jours. Leurs écoles témoignent hautement du soin avec lequel la noblesse et le clergé ont accompli leur devoir vis-à-vis d'elles. Permettez-moi, Monsieur le Procureur en chef, de vous rappeler les paroles suivantes, prononcées par Katkoff, homme que vous estimez :

« La Russie soutiendra toujours sans doute la civilisation
 « et les mœurs allemandes dans ces contrées-là. Dieu
 « nous préserve de détruire, comme des Vandales, leur
 « système pédagogique reposant sur le même fondement
 « que celui de tous les peuples civilisés, et de faire des-
 « cendre leurs gymnases au triste niveau de nos établis-
 « sements d'éducation. Puisse l'instruction continuer à être
 « donnée en allemand, soit dans les gymnases, soit dans
 « les universités. Protester contre l'ordre ainsi établi
 « serait de notre part un faux orgueil national, dont Dieu
 « merci, nous sommes exempts. » Les institutions supé-
 rieures doivent à cette excellente éducation des écoles pri-
 maires d'avoir un corps d'étudiants qui se sont montrés ab-
 solument inaccessibles aux exécrables menées du nihilisme.
 On n'a jamais dû prendre à l'égard de l'Université de

Dorpat, même dans les temps les plus orageux, les mesures qui se sont imposées pour toutes les autres universités russes. Ce fruit précieux de l'instruction évangélique est un honneur pour les Provinces baltiques ; il est à nos yeux un témoignage de véritable patriotisme dont un peuple a le droit d'être fier. Car il manifeste un amour de la patrie qui ne s'exprime pas par l'abondance de paroles vaniteuses, mais par une action bienfaisante continuellement exercée sur la jeunesse du pays.

L'instruction populaire dans les Provinces baltiques continue à fleurir également de nos jours. L'Empereur Nicolas, reconnaissant et honorant ce qui avait déjà été accompli, l'a expressément placée en 1849, sous la direction de cette noblesse baltique, de ces ecclésiastiques luthériens que vous traitez si durement. Aussi longtemps que cet ordre impérial fut en vigueur, ces écoles furent à l'abri de menées contre lesquelles toute école doit être protégée pour qu'elle puisse travailler avec bénédiction. Le résultat ne tarda pas à se manifester. Permettez-moi de m'y arrêter un instant et de me reposer dans la joie qu'il m'inspire, après avoir combattu les amers soupçons lancés par vous contre ceux qui ont atteint ce but par de longues années d'un travail dévoué. C'est avec une satisfaction cordiale que nous feuilletons les tables statistiques de l'année 1884, par lesquelles le Conseil de province cherche, avec une minutieuse exactitude à faire connaître l'état des écoles primaires en Livonie. Les cartes annexées à ces rapports montrent que dans un grand nombre de paroisses, 90 à 100 % des enfants ayant atteint l'âge requis fréquentent l'école. Cette petite province a bâti à

ses frais, de 1861 à 1880, 651 écoles communalés et 43 écoles paroissiales, et dépensé en moyenne 2178 roubles par école pour les premières, et 3963 roubles pour les secondes. L'esprit de sacrifice grandit avec le travail. En 1868 cette province réunit 124,538 roubles pour le maintien de ses écoles, — quinze ans plus tard 408,989 roubles dans le même but, et tout cela, notez-le bien, par des contributions entièrement volontaires. Ce qui s'est fait en Livonie, nous le retrouvons également en Esthonie. Ici les enfants de 10 à 17 ans fréquentant l'école, sont dans une proportion de 81 à 83 $\%$. La population tout entière, en comptant les jeunes et les vieux, paie une contribution de 32 kopeks par tête pour maintenir les écoles, tandis qu'elle n'est que de 7 kopeks dans le reste de la Russie. En Esthonie, on compte une école communale pour 546 habitants, en Livonie, une pour 711, — tandis qu'en Allemagne, par exemple nous en trouvons une sur 734 habitants, et en Russie (sauf les Provinces baltiques, la Finlande et le Caucase), une pour 3216 âmes.

Il y aurait mauvaise grâce à pousser la comparaison entre les écoles des Provinces baltiques et celles de la Russie, ou à insister sur le contraste que présentent l'Église luthérienne et l'Église russe quant à l'instruction publique du peuple qui leur a été confiée. Il me suffit, en ma qualité d'ami sincère de votre pays, de constater avec joie que l'état florissant des écoles dans les Provinces baltiques, permet à la Russie d'entrer, quant à cette partie de son territoire, dans le cercle des nations où l'instruction primaire atteint le plus haut degré d'excellence. Les sacrifices que ces provinces font pour leurs écoles réunissent les

suffrages de tous ceux qui ont à cœur le vrai bien de la Russie. Cette population fidèle et bien instruite se laisserait-elle exciter à la révolte contre l'Empereur et l'Empire par la noblesse et le clergé? Sur ce point décisif, essayez, Monsieur le Procureur en chef, de prouver même l'ombre d'une insinuation à cet effet.

Vous accusez encore les barons et les pasteurs des Provinces baltiques de poursuivre l'orthodoxie comme le symbole de l'unité avec la Russie. Vous ne dites pas clairement si c'est à eux que vous attribuez cette opinion, ou si c'est vous qui, sous l'influence de cette pensée, vous croyez tenu à combattre comme ennemi de la patrie quiconque paraît porter la main sur l'Église orthodoxe. Dans le premier cas il serait de votre devoir de présenter les preuves de cette assertion. Il faudrait que la noblesse et le clergé des Provinces baltiques eussent rompu avec toutes les expériences du passé et avec les enseignements de leur Église mère, s'ils se faisaient l'illusion que la force et l'unité d'un pays reposent dans l'unité de son Église. Quel fruit a porté pour l'Espagne la conservation jalouse de cette unité ecclésiastique, depuis les jours de la Réformation? Que gagna la France lorsqu'elle sacrifia les huguenots à cette vision insensée des jésuites? De nos jours enfin, l'Italie n'est-elle pas arrivée à l'unité à l'heure même où elle a rompu avec cette illusion funeste au bien des États?

Si c'est vous, Monsieur le Procureur en chef, qui considérez l'Église orthodoxe comme le symbole nécessaire de l'unité avec la Russie, aurez-vous bien le courage de signaler comme en étant exclus, ces millions de Raskolniks,

qui détachés de l'Église orthodoxe, ont été et sont encore en butte aux persécutions les plus cruelles dans leur propre pays? Les millions de protestants, le nombre plus grand encore de catholiques, les juifs, les mahométans, toutes les peuplades de religions étrangères qui ont été incorporées à l'Empire sous la promesse d'une tolérance entière de leurs convictions religieuses, — les considérez-vous comme en dehors de ce lien national au nom duquel ils ont répandu leur sang dans tant de batailles? S'il en était ainsi, plus d'un tiers des sujets russes se verraient expulsés, comme autrefois Agar, hors de la tente d'Abraham. Une étrange compensation pour ces pertes considérables s'offre pourtant à vous. Si ce symbole a vraiment un pouvoir miraculeux, les peuplades du Causase, même lorsqu'elles défendaient à mort leur indépendance, auraient été unes avec la Russie, ainsi que les Grecs et les Roumains, les Bulgares et tous les autres membres de l'Église grecque.

D'après un passage de votre lettre aux trois pasteurs suisses, vous semblez pourtant avoir compris qu'une telle accusation de haute trahison ne pouvait être lancée contre deux classes d'hommes influents sans des preuves convaincantes à l'appui. Vous déclarez que des pièces officielles démontrent clairement les machinations de la noblesse et du clergé, ne tendant à rien moins qu'à détacher de la Russie les paysans lettes et esthoniens pour les rattacher à l'Allemagne. Vous nous donnez une de ces pièces : c'est un passage tiré d'une prédication prononcée il y a un quart de siècle devant la Diète, par le Surintendant général Walter, homme jouissant de la plus haute estime auprès

de deux Empereurs et de ses coreligionnaires. Les guillemets dont vous encadrez la citation suivante en garantissent l'exactitude littérale : « Sur le terrain de la Livonie, « l'élément allemand peut et doit seul exister ; sur ce terrain il n'y a ni Esthoniens, ni Lettes, ni Livoniens, ni « même des Russes ; il ne peut et ne doit y avoir que des « Allemands. La foi dominante doit être la foi luthérienne, « et la nationalité dominante, la nationalité allemande. » Telle est votre citation textuelle.

J'ai ce sermon sous les yeux ; et je vous le dis en face, Monsieur le Procureur en chef, — la phrase dont vous garantissez la citation ne s'y trouve, ni quant aux mots, ni quant au sens.

Au premier moment, cette stupéfiante découverte m'a presque paralysé. Même après des semaines et des mois, je puis à peine maîtriser la profonde douleur que j'éprouve en vous surprenant sur une telle voie, dans une affaire aussi grave, — vous, le confident de l'Empereur, vous, le Procureur en chef du Saint-Synode. Je l'avoue franchement, il m'eût été moins douloureux de trouver dans le sermon la phrase incriminée, que de voir le Procureur en chef du Saint-Synode démasqué de la sorte. Quoique, à mes yeux, criminelle et digne de châtement au plus haut degré, cette phrase aurait été l'affirmation d'un homme ayant le courage de ses convictions, et prêt à en porter la responsabilité. Maintenant, au contraire, vos paroles trompeuses font rougir de honte tout Russe qui voit exposer publiquement la manière dont on dresse dans ce pays les actes officiels, et comment les faits eux-mêmes sont rapportés à l'Empereur par ceux auxquels il accorde sa pleine confiance.

Dans la vie ordinaire, une telle découverte met fin à la discussion la plus sérieuse. Quel homme d'honneur se soucierait de la continuer ? Mais la gravité de ce débat m'engage à surmonter ma répugnance et à poursuivre mon examen. Il s'agit en effet des moyens par lesquels vous rendez suspecte à l'Empereur une province qui doit porter les conséquences de cette fausse accusation, à son détriment et à celui du pays tout entier.

J'ai cherché non sans peine, à éviter de flétrir cette contre-vérité officielle du nom de mensonge prémédité. J'espère avoir enfin trouvé, dans une source inexacte où vous auriez puisé vos renseignements, quelque excuse à votre décharge. Cette source aurait dû dès l'abord vous paraître suspecte, à vous le savant investigateur ; mais vous n'avez fait que la troubler encore davantage. Vous tenez de seconde main le passage en question, tandis qu'il vous eût été aussi facile qu'à moi de remonter à la source. Le canal impur par lequel vous l'avez reçu est un article de journal sur le sermon incriminé, article évidemment écrit dans un esprit de dénonciation. Vous reproduisez l'habile compte rendu du journaliste sans vous en tenir exactement aux mots, et, de votre propre chef, vous y ajoutez des guillemets, afin de faire croire au lecteur qu'il a sous les yeux les paroles mêmes de la prédication. Cette phrase si honteusement défigurée par deux fois, et pouvant donc avoir de si graves conséquences, demande que nous nous y arrêtions plus longtemps. J'étais à Pétersbourg pendant ces jours-là, en rapport avec quelques-unes des personnes dont nous avons à faire mention, et le souvenir m'en est resté très présent à l'esprit.

Le 9 mars 1864, à l'église de Saint-Jacques, à Riga, et par-devant les chevaliers et les propriétaires de la Livonie rassemblés pour la Diète, le vénéré Surintendant général, investi de la dignité d'évêque par la faveur impériale à cause de ses grands mérites, prononça le sermon incriminé. Personnellement, j'y trouve beaucoup à critiquer, soit quant au fond, soit quant à la forme, mais ceci soit dit en passant. Huit jours plus tard, ce sermon fut publié, muni, selon la loi, de la permission de la censure civile et ecclésiastique, sans que son contenu attirât d'abord une attention particulière. L'effet qu'il produisit à Moscou deux mois plus tard fut cependant tout différent. L'étoile de Katkoff était alors dans son ascendant. Ce journaliste de talent venait de remporter sa première victoire éclatante. Se plaçant hardiment au premier rang dans la bataille, il avait relevé, par ses mâles accents, le courage affaibli par la révolte des Polonais, et en exhortant à procéder sans pitié contre les insurgés, il avait puissamment contribué à vaincre cette dangereuse révolution. Dès lors, sa parole acquit, même dans les cercles les plus élevés, une influence et un poids tels que ne l'a jamais possédé aucun journaliste en Russie ou ailleurs ; elle devint une puissance agressive, souvent pleine de menaces pour la politique russe.

Le hardi journaliste moscovite a un trait de ressemblance avec le Corse puissant qui occupa le trône de France. Ses victoires ne terminent pas le combat ; elles ne sont que le fondement et la préparation à de nouvelles batailles, à de nouvelles victoires inspirées par l'amour de la patrie, mais surtout par une ambition effrénée. C'est

ainsi que Katkoff, à partir de ce moment, tourne contre les Provinces baltiques les traits de son éloquence victorieuse. Son mot d'ordre fut dès lors que ces provinces partageaient la culpabilité de la Pologne et devaient être traitées comme elle, bien que, depuis leur incorporation à la Russie, elles se fussent toujours montrées fidèles. D'où émanait cette pensée menaçante? Laissons à d'autres le soin de le rechercher. Katkoff s'en empara et en poursuivit l'exécution avec une activité constante et sûre d'atteindre au but. Pour conduire cette campagne, ce chef habile trouva à Moscou et s'entoura bientôt d'une phalange d'hommes qui avaient passé dans les Provinces baltiques la désastreuse période de Golowin, et qui, après la défaite arrivée heureusement à temps pour sauver les provinces, étaient retournés à Moscou déçus et mécontents. Ils suivirent d'un regard anxieux la nouvelle tournure que prenaient les affaires. Les événements décisifs qui se passaient alors à Pétersbourg et leurs conséquences possibles ne pouvaient leur échapper. Le comte Bobrinsky avait été envoyé en Livonie, chargé d'une mission de confiance par l'Empereur, pour s'enquérir soigneusement de l'état des choses. Le prince Paul Lieven avait remis à l'Empereur, avec une supplique de la Diète, un mémoire soigneusement élaboré sur les questions confessionnelles dans sa province d'origine. Il m'assura alors avoir remporté d'un entretien détaillé avec l'Empereur l'impression bien nette que le monarque était fermement résolu à donner à cette question brûlante une solution définitive. Les hommes de parti, à Moscou, ne doutaient pas que cette solution ne fût contraire à leurs désirs.

Il fallait sans tarder frapper un grand coup. Le sermon à la Diète, prêché et publié deux mois auparavant, devait, à défaut d'un autre point d'attaque, servir de prétexte à une sortie. Le hardi champion et journaliste s'acquitta de sa tâche en écrivant de sa plume vigoureuse un article incendiaire sur cette prédication. L'avocat le plus habile n'aurait pu rassembler les accusations, jeter l'ombre et la lumière sur les points vulnérables, modifier imperceptiblement les déclarations du prédicateur, de manière à en changer entièrement le sens et la portée, avec plus de finesse que ne le fit Katkoff dans ce rapport entraînant, sur lequel il fonda ses accusations en présence de toute la Russie. De cette phrase présentée par un journaliste avec l'habileté d'un avocat, vous avez fait, Monsieur le Procureur en chef, un acte officiel. Vous l'avez défigurée encore davantage en donnant expressément le rapport de Katkoff comme étant la parole même du Surintendant général, et, comme si cela ne suffisait pas encore, vous avez ajouté aux phrases du journaliste vos propres paroles, en les faisant passer pour celles du prédicateur.

La sortie de Katkoff fut, encore cette fois, couronnée d'un plein succès. De Moscou à Pétersbourg, et jusque dans les cercles les plus haut placés, retentit la parole ardente et patriotique du chef moscovite. Il fallait une victime pour apaiser les éléments en furie, — on la sacrifia habilement. De tels sacrifices, cependant, sont pleins de dangers pour ceux qui les offrent, car ils dénotent un hommage suspect rendu au pouvoir qui les exige.

L'évêque Walter fut invité à demander immédiatement sa démission. Il est un fait significatif qui témoigne de la

répugnance avec laquelle le sacrifice était accompli. Le ministre de l'Intérieur chargea le Gouverneur général des Provinces baltiques d'exécuter cette décision. Dans la lettre qu'il lui écrivit à cet effet, il insiste à deux reprises sur ce que l'impression regrettable produite par le discours est cause de cette démarche.

Cette lettre confidentielle ne peut vous être inconnue, à vous l'homme d'État haut placé, puisque moi-même j'y ai eu accès. Ce n'est donc pas le discours lui-même, c'est l'impression produite par l'article de Katkoff, comme le dit expressément le ministre, « que les questions pressantes et sérieuses débattues en ce moment dans les Provinces baltiques rendent particulièrement gênante. »

Il y a plus encore. Dans cette même lettre, le ministre rend témoignage aux qualités personnelles et aux services passés de la victime, il ajoute que l'Empereur les reconnaît en accordant à l'évêque, comme pension viagère, une somme égale à ses appointements présents. Avouez vous-même qu'aucun Empereur de Russie ne donnerait à un prédicateur luthérien un pareil témoignage de son estime personnelle, s'il avait prononcé en chaire les paroles coupables que vous osez mettre de nos jours dans la bouche d'un homme mort depuis longtemps.

Il ne vous a donc procuré ni bénédiction, ni gain de cause, ce témoin que vous avez produit pour justifier vos accusations contre le clergé et la noblesse des Provinces baltiques. Au lieu de vous disculper, il ne fait que vous charger toujours plus; quant à l'autre témoin que les pasteurs suisses ont appelé en cause, vous ne réussissez pas

non plus, en dépit de tous vos efforts, à affaiblir ses dépositions importantes.

On sent à vos paroles le dépit que vous causent encore à présent les affirmations claires et nettes de ce Russe, jouissant de la pleine confiance de son souverain. Vous ne pouvez mettre en doute l'attachement sincère du comte Bobrinsky à la Russie et à l'Église russe. Ses paroles présentent donc un contraste d'autant plus frappant avec les vôtres, lorsque, dans son rapport sur les investigations dont l'Empereur l'avait chargé, nous lisons ce qui suit :

« Majesté, en ma qualité de Russe et d'orthodoxe, il m'a
 « été douloureux d'avoir à dévoiler ce mensonge officiel '
 « et de rabaisser par là l'orthodoxie russe. Ce qui a pro-
 « duit sur moi une si triste impression, ce ne sont pas les
 « franches paroles de ces familles malheureuses, qui
 « adressent à Votre Majesté l'humble mais instante prière
 « qu'il leur soit accordé le droit de confesser leur foi selon
 « leur conscience; ce n'est pas cette expression si tou-
 « chante de leurs sentiments, mais c'est que cette violation
 « des droits de la conscience et cette fourberie officielle
 « maintenant connues de tous, sont pour eux indissoluble-
 « ment liées à la Russie et à l'Église orthodoxe. »

Quiconque aime la Russie doit être rempli de douleur et de confusion en vous voyant, vous, confident de l'Empereur, chercher à affaiblir le témoignage d'un homme jouissant également de sa confiance. Et cela dans

¹ Le comte avait précédemment, dans ce rapport, exprimé à l'Empereur sa conviction arrêtée que, sur les 148,000 orthodoxes inscrits dans les registres officiels en Livonie, à peine $\frac{1}{10}$ appartenaient véritablement à cette confession.

une lettre ouverte adressée à des ecclésiastiques étrangers, et qui leur laisse croire ainsi que, dans ce pays, les personnalités, même les plus honorables et haut placées, ne sont pas à l'abri de vos soupçons. Il n'est point agréable de vous suivre pas à pas dans ces menées tortueuses, mais je dois pourtant m'y résoudre, afin d'apprendre à connaître votre tactique vis-à-vis d'un noble russe qui ne s'associe pas à vos efforts si pleins de dangers pour la patrie.

Aux ecclésiastiques suisses qui, ne connaissent ni les hommes, ni les circonstances et qui croient à votre parole, vous dépeignez le comte Bobrinsky comme un envoyé de l'Empereur, jeune, inexpérimenté et tout à fait ignorant des affaires baltiques. Vous ne remarquez pas que vous représentez ainsi l'Empereur comme dépourvu de connaissance des hommes, au moment même où il vous confiait un poste presque aussi important en vous remettant l'éducation de l'héritier du trône. Si je ne me trompe, Monsieur le Procureur en chef, le comte Bobrinsky, est votre contemporain, s'il n'est même votre aîné d'une ou deux années. Je sais positivement qu'il avait l'âge mûr de trente-huit ans lorsque son souverain lui confia cette mission importante. Il n'était pas non plus un homme sans expérience; l'Empereur le prouva en le nommant ministre deux ans plus tard. Enfin, quant à ce qui concerne sa connaissance des affaires dans les Provinces baltiques, le mémoire sur l'état de l'Église orthodoxe en Livonie, accompagnant son rapport à l'Empereur, en est un témoignage éclatant et se présente comme une étude historique sérieuse et entièrement impartiale. Vos assertions sur le même sujet ne paraîtront jamais sous ce jour-là.

Ce « jeune comte inexpérimenté et ignorant des circonstances » devient, selon vos insinuations hargneuses, à la fois la proie et l'instrument docile de la noblesse baltique et des pasteurs luthériens. Il ne voit que ce qu'on lui permet de voir, il n'entend que ce qu'on lui laisse entendre.

Avec votre connaissance intime et approfondie de ces sujets, vous nous montrez, Monsieur le Procureur en chef, « les moyens qui furent mis en jeu pour convaincre l'envoyé de l'Empereur du désir ardent qu'éprouvaient les paysans à rentrer dans le sein de l'Église luthérienne. » « Il n'était pas difficile, » dites-vous, « d'atteindre ce résultat. » Non, certes pas. Il fallait simplement avoir un sens juste, un cœur pieux, capable de comprendre le cri de ceux qui, réclamant la liberté de conscience, ne demandaient qu'à confesser Jésus-Christ selon les formes qui leur avaient été enseignées dès leur enfance.

Mais ceci n'est pas votre point de vue ; vous voulez dire plutôt qu'il est aisé d'arranger les choses de façon à préparer d'avance un résultat que contredisent les faits sur lesquels il s'appuie. La ruse et la finesse nécessaires pour accomplir sans scrupule une pareille tâche, n'ont pas été départies aux barons et aux pasteurs des Provinces baltiques ; tel est l'avis unanime de leurs amis comme de leurs adversaires. Ces derniers, dont vous approuvez sans doute le verdict, fondent leur opinion sur la raison et l'obstination de ces gens, caractère qu'on retrouve facilement dans des classes sociales qui s'appuient sur d'anciens droits.

Il est intéressant et triste à la fois de voir comment, d'après vous, la noblesse baltique exécute auprès du naïf comte russe, cette entreprise qui vous paraît si aisée.

On le conduit d'emblée dans deux des cercles les plus mal situés; il y voit des foules de peuple qui avec des larmes et des lamentations supplient qu'on les laisse rentrer dans la foi luthérienne. Il serait plus exact, Monsieur le Procureur en chef, d'employer le mot « d'église, » car ils n'eurent ni l'instruction nécessaire, ni l'occasion de renier leur foi, lorsqu'ils échangèrent, il y a deux ans, l'Église luthérienne contre l'Église russe. Selon vous encore, le comte trop aisément aveuglé ne s'aperçoit pas « que ces foules qu'on lui présente sont sous la surveillance perpétuelle de juges de paix pris parmi la noblesse, qui seuls savent jusqu'à quel point les requêtes du peuple correspondent à ses besoins et à ses désirs, et en quelle mesure ce spectacle n'est qu'une comédie habilement préparée. » C'est ainsi que, selon vous encore, le comte Bobrinsky se laisse tromper; c'est ainsi que sans le vouloir, il entraîne son Empereur dans la même erreur; c'est ainsi, Monsieur le Procureur en chef, que vous représentez la Russie. Comme s'il était encore possible de faire en 1864, quoique sous une forme différente et bien plus regrettable, ce que Potemkin fit jadis avec ses villages transportés d'une étape à l'autre, lorsque l'Impératrice Catherine se rendit en Crimée.

Le rapport du comte à son Souverain vous fournirait-il au moins le plus léger prétexte, Monsieur le Procureur en chef, d'exposer ainsi la Russie aux yeux du monde entier? Ce rapport imprimé m'est aussi accessible que votre publication (et il faudrait des preuves bien convaincantes, pour que j'osasse douter de la parole d'un Russe à son Empereur). Les paroles si belles et si franches du noble envoyé

à son mandataire impérial nous apprennent qu'il avait visité les deux cercles de la Livonie d'où le plus grand nombre d'orthodoxes avaient pétitionné pour être autorisés à rentrer dans l'Église luthérienne. Dans ces cercles, « s'était manifesté tout spécialement la répugnance des habitants à faire baptiser les enfants et à prendre la sainte Cène d'après le rite de l'Église grecque. »

Le comte Bobrinsky ne s'est donc pas laissé conduire les yeux bandés, mais en homme mûr et expérimenté, désireux de remplir fidèlement le mandat de l'Empereur, il a choisi lui-même les localités les plus importantes pour le but qu'il se proposait. Le comte ne s'est pas non plus laissé présenter des attroupements de peuple surveillés par des nobles baltiques, qui auraient seuls possédé le secret de cette mise en scène.

Comme s'il eût voulu d'avance répondre à de telles calomnies, le comte Bobrinsky dit expressément dans son rapport qu'il convoqua lui-même, dans les diverses paroisses, un nombre limité de personnes; qu'il n'eut jamais affaire avec le peuple en masse, mais qu'il ne laissa pénétrer auprès de lui que six hommes à la fois, et s'entretint toujours et partout avec eux en présence du prêtre russe et du juge de paix. Qu'il eût été facile à ces ecclésiastiques russes, de mettre en garde « ce jeune envoyé de l'Empereur, sans expérience et sans connaissance suffisante des affaires baltiques » pour qu'il ne se laissât ni prendre au piège habilement tendu devant lui, ni tromper par ces méchants barons et par leurs supôts, les pasteurs luthériens. Il doit vous être incompréhensible qu'il ne dise pas un mot d'avertissements

reçus de la part des ecclésiastiques, seuls témoins de ces entrevues.

Comme ancien élève de l'école de droit, et plus tard à Moscou, comme sénateur et jurisconsulte, vous semblez pourtant avoir senti que malgré votre jugement défavorable sur le confident de l'Empereur, vous n'avez pas encore suffisamment ébranlé et affaibli son important témoignage. Vous cherchez donc un témoin qui corrobore votre manière de voir, et vous croyez le trouver dans la personne de Platon, autrefois archevêque de Riga. On se souviendra longtemps de lui dans la province; qu'on lise les feuilles volantes qu'il publiait en langue lette et esthonienne et répandait soigneusement parmi les habitants luthériens, et l'on se fera une idée de la manière dont il entendait sa charge pastorale. Il dit dans l'un de ces petits traités : Maudit soit celui quiconque n'accepte pas l'enseignement de l'Église grecque, ne s'y conforme pas et ne le prêche pas, mais qui au contraire le combat, comme le font les luthériens !

Il est aussi instructif qu'intéressant d'observer la finesse avec laquelle, en avocat retors, vous opposez ces deux témoins l'un à l'autre, et les faites parler ou se taire selon qu'il vous convient le mieux. Vous y déployez un art consommé, qui loin de nous enchanter cependant, nous oblige plutôt à vous suivre avec attention dans ces sentiers tortueux, au risque même de nous y attarder trop longtemps. Vous ne nous faites part d'aucune portion du rapport du comte Bobrinsky, pas même pour le réfuter, mais vous faites d'autant plus parler votre témoin à vous. Sous ce rapport, il est plus heureux que le confident haut placé de l'Empereur.

D'après votre récit, les paysans effrayés qui ont passé à l'Église orthodoxe, n'osent point exprimer devant lui ce qui remplit leur cœur. Malgré la présence du juge de paix local et de leur pasteur russe, les pauvres paysans amenés devant le comte, n'osent absolument dire que ce que leur ont commandé ces nobles et ces pasteurs luthériens qui n'ont plus aucun pouvoir sur eux. C'est du moins ce que vous affirmez; quant au comte, il ne paraît pas s'être douté, et les ecclésiastiques grecs présents à cette occasion, ont eu soin de ne pas lui faire remarquer que ceci n'était qu'une leçon apprise par ces paysans. Et comment la leur a-t-on apprise? En les menaçant de « la prison, de châti-
« ments corporels, de la privation de leurs terres, bref,
« de souffrances de toute espèce. » Vous devez tenir les pasteurs suisses pour bien naïfs et bien crédules, si vous vous imaginez qu'ils ajouteront foi à une telle description!

Ce que ces pauvres paysans, par crainte du châtement, n'ont pas osé dire au confident de l'Empereur, ils l'avouent franchement quinze jours plus tard, à l'archevêque, à ce pasteur à la houlette duquel ils cherchent à se soustraire en foule. Rien dans votre récit n'indique ce qui peut être arrivé dans l'intervalle pour protéger ces paysans contre les prétendues menaces des seigneurs et du clergé luthériens. Vous paraissez donc, Monsieur le Procureur en chef, mettre ces déclarations si contradictoires au nombre des documents officiels par lesquels le gouvernement reçoit des « éclaircissements sur les menées coupables de la noblesse et du clergé des Provinces baltiques. » Il serait sans cela impossible de comprendre que vous puissiez accepter de si monstrueuses affirmations.

Parmi les témoignages accusateurs, rassemblés par l'archevêque pour éclairer le public, nous trouvons ce qui suit : « Les propriétaires, les autorités et les fanatiques de l'Église luthérienne nous persécutent pour notre foi ; les tribunaux nous jugent contrairement aux lois ; les pasteurs, du haut de la chaire, désignent la foi grecque-orthodoxe sous le nom de culte des idoles, et même de foi de chien (Hundeglauben). »

Et le gouvernement se serait tu devant une conduite si infâme certifiée par des documents officiels ? Ou bien de quel châtement l'autorité suprême a-t-elle puni ces juges et ces ecclésiastiques sans crainte de Dieu, qui ont jugé contrairement au droit, et qui ont profané par leurs paroles la chaire et la maison du Seigneur ? Vous êtes tenu de nous le dire, vous qui vous êtes emparé de ces on dit, et qui les avez répandus sous le nom d'actes officiels.

Le code des lois russes renferme des punitions sévères pour de tels crimes, et quant à moi, le châtement le plus dur me paraîtrait encore trop doux pour les iniquités que rapporte l'archevêque, et que vous colportez plus loin. Mais si le gouvernement n'a pu ni surprendre ni châtier les criminels, n'avez-vous pas, Monsieur le Procureur en chef, en acceptant et en répandant ces bruits sans fondement, péché contre le commandement qui dit : « Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain ? »

Nous retrouvons encore dans un autre endroit cette habileté avec laquelle vous faites alternativement parler ou taire vos témoins selon que l'un ou l'autre paraît devoir être favorable à votre cause. Vous ne manquez pas de nous faire savoir qu'ensuite de ces éclaircissements, le

gouvernement se vit obligé de « soutenir l'Église grecque-orthodoxe dans les Provinces baltiques en bâtissant des églises et des écoles, en améliorant la position matérielle des ecclésiastiques, et en répandant des écrits religieux et édifiants. » (Nous avons donné plus haut un petit échantillon de ces écrits de l'archevêque).

Cette « exposition du véritable état des choses, » semble au premier abord avoir été reconnue par le gouvernement, et avoir donné lieu aux mesures citées ci-dessus. C'est aussi sans doute dans le même écrit que nous trouvons les actes officiels dont nous avons déjà parlé. Mais en y regardant de plus près, nous devons reconnaître que ces mesures ne s'accordent pas avec les faits dont vous garantissez la vérité. Nous sommes forcés d'en tirer la conclusion que l'Église grecque dans les Provinces baltiques était dans un fort triste état. C'est le gouvernement qui se voit obligé de bâtir des églises et des écoles pour les nouveaux convertis, car ni ceux-ci, ni les fidèles de l'Église russe ne se montrent disposés à faire des sacrifices dans ce but. C'est encore le gouvernement qui se voit obligé d'améliorer la situation matérielle des ecclésiastiques russes. Leur position était donc telle, qu'elle a considérablement contribué à l'état des choses découvert par l'archevêque, et le Synode lui-même avait placé ces pauvres ecclésiastiques à des postes avancés avec si peu de ressources matérielles, qu'ils n'étaient pas en état de faire face aux exigences de leur position ?

Tout ceci vous le communiquez comme résultat de l'état de choses récemment découvert ; mais vous nous taisez une autre circonstance, c'est que l'Empereur après avoir

examiné les faits, se vit obligé d'éloigner des provinces calomniées l'archevêque Platon, votre confident et l'adversaire du comte Bobrinsky, et de le transférer bien loin à l'intérieur, dans le domaine des Cosaques. Je me souviens encore de l'étonnement, mais aussi de la joie qu'occasionna ce décret de l'Empereur, non seulement dans les cercles évangéliques de la capitale, mais aussi dans ceux de la société russe, où l'on conserve et où l'on cultive pieusement une des plus belles vertus de votre Église, la tolérance envers les autres confessions chrétiennes.

Le décret de l'Empereur suspendant l'archevêque témoigne d'une manière éclatante du soin que Sa Majesté prend de tous ses sujets sans distinction de race et de religion, et de la piété avec laquelle Elle conserve ainsi un précieux dépôt hérité de Ses pères, dépôt sur lequel repose le salut de la patrie. Ce fut aussi un sujet de joie lorsqu'en 1865 le Gouverneur général comte Schouvaloff fut chargé de communiquer confidentiellement aux consistoires luthériens des Provinces baltiques, le rappel du droit de reversal par lequel, dans les mariages mixtes, la partie protestante est obligée de s'astreindre à faire baptiser et élever ses enfants dans l'Église grecque. Tout en revenant à ce que les Empereurs avaient autrefois solennellement accordé aux provinces, ce fait marquait un pas en avant vers la liberté de conscience en Russie, but sacré auquel tendent tous ceux qui aiment véritablement leur patrie et leur Église.

Il est un trait qui nous frappe dans les explications que vous donnez à l'Alliance évangélique, ainsi qu'aux pasteurs suisses. Vos démonstrations sont entremêlées d'abondantes appréciations sur des faits historiques passés et présents. Malgré votre disposition bien connue à transporter sur le terrain de l'histoire la réponse que vous êtes chargé de donner, vous éludez, sans mot dire, une attaque de vos adversaires sur ce même champ de bataille. Vous n'avez pas une parole pour rassurer ceux qui voient avec anxiété, dans la conduite tenue à l'égard des luthériens, l'origine de cette voie dangereuse dans laquelle la France s'engagea sous Louis XIV à l'égard des huguenots, et qui la conduisit jusqu'aux abîmes de la Révolution. Sérieux avertissement pour tous ceux qui, dans les temps futurs, auront des oreilles pour entendre.

Au risque même de vous déplaire en vous rappelant une seconde fois ce cri d'alarme de l'histoire, je ne puis cependant, par amour pour la Russie, me dispenser de reprendre ce sujet que vous essayez d'ignorer. J'y suis poussé par l'inquiétude que me causent les signes d'une ressemblance frappante entre cette époque et la nôtre. Ils sont tous empruntés aux dernières années qui ont précédé la Révocation de l'Édit de Nantes; triste point de départ où commence la longue série des malheurs de la France.

En 1656, le Conseil d'État de Paris ordonne qu'à Montpellier les consuls et les « officiers politiques » soient tous catholiques; on applique bientôt cet ordre à d'autres villes, puis à toute la France, contrairement aux lois alors en vigueur.

En 1661, encore à Montpellier, cité presque exclusive-

ment protestante, aucun protestant ne peut exercer le notariat, à moins que la moitié des notaires de la ville ne soient catholiques; puis ce décret s'étend à d'autres provinces entièrement réformées, et n'est pas restreint à cette seule profession.

En 1663, il est ordonné que les enfants de pères catholiques soient toujours baptisés dans l'Église catholique; plus tard, cette loi est appliquée aux mariages mixtes, même lorsque le père appartient à l'Église réformée.

En 1664, il est ordonné d'attribuer aux catholiques la moitié des biens communaux, même lorsque la majorité de la population est protestante.

En 1670, il est interdit à tout protestant de devenir doyen de l'école de médecine à Rouen; deux protestants seulement peuvent faire partie du collège; bientôt cette loi s'applique à toutes les corporations médicales du pays.

Quatre ans plus tard, le nombre des avocats protestants libres de pratiquer en France est d'abord limité, puis ce droit leur est entièrement retiré.

En 1681, — nous sommes déjà tout près de la date sinistre de la Révocation, — le Conseil du roi défend de la manière la plus sévère aux pasteurs et anciens de l'Église réformée de s'opposer en aucune façon à ceux qui se détachent du protestantisme. Dès ce moment, l'on supprime de plus en plus les églises et le culte protestants, et les écoles de théologie ferment les unes après les autres leurs portes aux Réformés.

En 1684, les biens ecclésiastiques des consistoires évangéliques sont transférés aux hôpitaux. Viennent encore les ordonnances défendant aux médecins réformés l'exercice

de leur profession, et même aux avocats catholiques mariés à des protestantes de prendre part à aucun procès concernant des prêtres.

Enfin, au moment où ces mesures vexatoires sont arrivées au dernier degré, se lève, sinistre, sur le beau ciel de la France, le 18 octobre 1685. En ce jour, Louis XIV efface d'un trait de plume le serment solennel par lequel son ancêtre royal, Henri IV, s'était lié pour toujours vis-à-vis de ses sujets protestants, en leur assurant, par l'Édit de Nantes, une pleine liberté religieuse. Les conseillers sans conscience de l'école des jésuites avaient réussi à persuader au roi qu'un tel crime ne pouvait être reproché à un si puissant monarque, que l'Église sur le trône pouvait tout se permettre vis-à-vis de l'Église protestante simplement tolérée, et que l'approbation divine reposait sur celui qui, pour l'amour de l'Église, se montrait prêt à suivre leurs insinuations et leurs conseils.

Je ne vous ai rappelé que quelques points saillants de l'oppression et du martyre de l'Église évangélique en France. J'en ai dit assez cependant pour expliquer l'inquiétude des amis de la Russie, en la voyant entrer peut-être, plus avant qu'il ne le semble, dans des voies analogues et pleines de dangers.

Lorsqu'en lisant l'histoire on étudie en même temps les lois divines qui président à son développement, on apprend que les événements se suivent avec une force irrésistible dans la direction une fois donnée. L'homme le plus puissant est incapable d'en conjurer les dangers, et tôt ou tard le MENE, MENE, TEKEL se fait entendre comme un appel d'En-Haut. Heureux l'homme, heureux le peuple qui sait

écouter ces avertissements et se détourner à temps d'une voie si fatale.

Nous n'avons pas besoin, nous autres Russes, d'aller jusqu'en France chercher cette salutaire leçon. Nous l'avons sous nos yeux, écrite en traits ineffaçables de la main des jésuites. Malgré la ruse et l'habileté de cette garde prétorienne des papes, elle a toujours, faute de choix, combattu avec les mêmes armes, soit en France, soit en Pologne. Vous connaissez sans doute, Monsieur le Procureur en chef, l'histoire de Possevin, qui, il y a plus de deux cents ans, était un des jésuites les plus célèbres, et à qui la Pologne doit en premier lieu la perte de la Livonie. Ce qui m'afflige et m'effraie bien plus que la similitude avec les événements subséquents en France, c'est la ressemblance entre l'oppression exercée par Possevin et ce qui se passe de nos jours dans le même territoire. Permettez-moi de justifier mon inquiétude par une ou deux comparaisons.

Après que la Pologne, contrairement aux conventions arrêtées vingt ans auparavant avec la Livonie, eut fondé, vers l'an 1580, — et sur territoire entièrement luthérien, — une mission de jésuites à Dorpat, un évêché catholique à Wenden, un collège de jésuites à Riga, Possevin représente à Grégoire XIII l'œuvre de la conversion des luthériens de Livonie comme une œuvre bénie et prospère « pour apporter le salut aux âmes rachetées par le sang de Christ. »

Dans votre rapport de 1884, vous avez dépeint à l'Empereur la tendance des luthériens baltiques à se rattacher à l'Église grecque, comme « une ardente aspiration

(Sehnsucht) vers l'orthodoxie. » Si ce désir intense ne s'est pas exprimé partout à votre gré, vous l'attribuez, dans ce même rapport, aux intrigues des barons et des pasteurs baltiques. Vous avez même essayé, l'année dernière, de soutenir, dans une conversation avec moi, une opinion analogue, inacceptable pour quiconque connaît tant soit peu les circonstances. Il y avait là, disiez-vous, une manifestation spontanée, comme on en avait si souvent vu en dernier lieu dans les « réveils » (revivals) qui ont pris essor ici et là. Vous n'eûtes rien à répliquer lorsque je vous fis observer que le soi-disant « réveil » sur l'île de Worms, en 1886, avait été une affaire manquée. Les paysans suédois, établis là depuis longtemps et luthériens pieux de père en fils, n'avaient jamais vu un service russe, ne comprenaient pas un mot de russe et ne pouvaient lire les petits livres d'édification de l'archevêque Platon, écrits en lette et en esthonien. Il n'y avait donc là rien qui pût réveiller chez eux ces profondes aspirations vers l'Église grecque.

Contrairement aux conventions solennelles conclues lors de l'incorporation de la Pologne, nous trouvons, en 1582, les luthériens de la Livonie désignés sous le nom de « dissidents » par les « Restitutions » publiées comme loi fondamentale du pays. De même, en 1885, le fonctionnaire chargé de remplacer le ministre de l'Intérieur désigne l'Église nationale luthérienne des Provinces baltiques comme une Église simplement tolérée, tandis que l'Église grecque, même dans ces provinces, est reconnue comme Église d'État.

Depuis 1586, les jésuites polonais font la propagande

parmi les populations baltiques luthériennes, principalement par le moyen des « Confréries ou Associations laïques de la sainte Vierge Marie, » « à l'honneur du corps de Christ. » Vous savez bien quels droits et quels pleins pouvoirs sont accordés aujourd'hui à la « Brastwo (confrérie) baltique, » qui est aussi une association laïque destinée à faire de la propagande parmi le peuple.

On se souvient encore avec irritation des voyages d'inspection du cardinal Radziwill et de l'évêque Schenking, qui obtint la crosse épiscopale au prix de sa conversion à l'Église romaine, et dont les récits présentent sous un faux jour le véritable état des choses. C'est alors aussi qu'on vit fréquemment ces pitoyables conversions au catholicisme de la part de criminels, qui assistaient à la messe, pour obtenir leur libération. Alors aussi, j'en ai les preuves sous la main, les jésuites promettaient abondamment des avantages terrestres aux luthériens, pour les induire à quitter leur Église. Ces jésuites sans patrie et leurs suppôts aveugles ne considéraient comme bon patriotes que les catholiques ; les luthériens, au contraire, même dans leur propre pays, étaient tenus pour suspects, non seulement quant à leur foi, mais aussi quant à leur patriotisme.

Permettez-moi, Monsieur le Procureur en chef, de vous faire observer la ressemblance frappante qu'offrent les circonstances présentes avec ces agissements des jésuites, qui ont conduit la Pologne à sa ruine. Les traits en sont si saillants, qu'ils font comprendre ce que me disait dernièrement avec tristesse un membre de la plus haute société russe, profondément attaché à l'orthodoxie. Le reproche le plus sévère, disait-il, que du sein de son Église elle-même

on adresse au Procureur actuel du Synode, c'est qu'il a ouvert au jésuitisme les portes de la sainte Église russe, qui, jusqu'ici, était restée pure et à l'abri de ses atteintes.

Quiconque a suivi, avec une sympathique attention, les événements de ces dernières années, doit reconnaître avec douleur la justesse de ces reproches. Une tendance dangereuse et tout à fait étrangère à l'esprit de l'Église grecque s'y insinue et s'y manifeste toujours plus. Si j'étais membre de cette Église, je ne manquerais pas, par amour pour elle, de protester hautement contre l'impulsion qui lui est donnée sur une voie si funeste. Mais étant membre de l'Église évangélique, je ne puis qu'exprimer mon étonnement de ce qu'il ne se trouve personne parmi les évêques et le clergé pour élever la voix contre la complaisance avec laquelle on cède à cette influence étrangère et corruptrice. Il ne suffit pas de se lamenter entre quatre yeux sur les dangers qui menacent l'Église et la patrie. Toutes deux méritent mieux de la part de ceux qui les aiment, et ceux-ci doivent être prêts, s'il le faut, à payer leur franchise de leur vie, ou tout au moins de leur position officielle.

La plainte dont j'ai parlé plus haut n'est pas la seule. De tous côtés, aux yeux d'un observateur attentif, se multiplient les signes d'une fermentation toujours croissante dans le sein de l'Église russe, dont les membres fidèles sentent le besoin de repousser ces tendances et ces actes étrangers à son génie. Nous suivons ce mouvement avec le plus grand intérêt, car nous estimons trop l'Église grecque et l'œuvre que Dieu lui a confiée, pour consentir à la voir suivre les traces des jésuites à l'égard des protes-

tants, et marcher ainsi à sa ruine. L'Église d'Orient a hérité de ses fondateurs un véritable esprit de tolérance, qu'elle a soigneusement conservé au temps de sa puissance et de sa grandeur spirituelles. Il est donc profondément douloureux de lui voir déshonorer son blason, non par un changement de convictions, mais grâce à l'influence extérieure d'un pouvoir séculier à laquelle elle n'a pas su échapper. La conviction du tort qu'elle se fait nous attriste encore plus ; car c'est toujours l'église au nom de laquelle on opprime, qui finalement souffre d'une manière plus durable et sérieuse que l'église opprimée. Votre Église, Monsieur le Procureur en chef, devra à son tour faire cette expérience ; mais je n'émettrai pas le vœu peu charitable que vos jours sur la terre soient assez prolongés pour que vous en soyez témoin.

Nous ne pouvons poser ici la plume, et nous contenter d'avoir jeté quelque lumière sur les arguments par lesquels vous cherchez à justifier l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'Église évangélique dans les Provinces baltiques. La manière dont vous l'avez fait, — disons-le franchement — nous engage bien peu à continuer cette discussion. Mais il nous faut encore, quoique à contre-cœur, examiner quelques-unes des assertions que vous avez livrées à la publicité ; car ce sont celles d'un homme dont la position lui confère le pouvoir, si dangereux pour l'Église et l'État, de mettre à exécution ses idées, sans être retenu par aucune considération.

L'adresse de l'Alliance évangélique à l'Empereur de Russie en faveur de coreligionnaires persécutés a excité le plus vif intérêt dans l'Église protestante tout entière ; il va donc sans dire que celle-ci, et le monde civilisé en général, attendent avec anxiété la réponse que Monsieur le Procureur en chef du Synode a été chargé d'y faire. Ce vaste cercle d'auditeurs ne semble cependant nullement vous embarrasser, et vous paraissez vous faire très facilement à cette position extraordinaire. Vos paroles sont même presque un reproche adressé à ceux qui vous écoutent, lorsque vous vous plaignez de ce que l'Europe ne veut pas vous croire, quand vous affirmez que plus que partout ailleurs, il existe en Russie une liberté entière pour tous les cultes. (« Hélas, l'Europe persiste à ne pas le reconnaître. ») Vous nous révélez aussi la raison pour laquelle on refuse de vous croire. C'est « uniquement, » dites-vous, parce qu'en Europe les lois permettent que la liberté religieuse soit intimement unie à un droit illimité de propagande. En Russie, à ce que vous apprenez encore à l'Europe qui vous écoute, il en est tout autrement. Là, des lois saluaires mettent un frein à la propagande, au moins en tant qu'elle pourrait s'adresser aux membres de l'Église établie. De plus, dites-vous, ces mesures restrictives ont uniquement pour but de protéger l'Église orthodoxe contre ceux qui voudraient chercher à en détourner les fidèles, et d'empêcher que ses membres ne la quittent, même s'ils y étaient disposés.

Croyez-vous réellement, Monsieur le Procureur en chef, que ces affirmations vont convertir l'Europe à vos vues, ou lui faire mettre de côté les excellentes raisons pour les-

quelles elle refuse de reconnaître à la Russie une liberté parfaite pour les confessions non orthodoxes? Croyez-vous ainsi persuader ceux qui ont affaire avec les lois dont nous parlons, et surtout ceux qui sont chargés de les exécuter? Celui qui peut tenir l'Europe pour si crédule, est sans doute bien peu au fait de la vie intellectuelle du temps présent.

J'ai reconnu volontiers que la tolérance envers les personnes qui se rattachent à d'autres religions est un trait fortement accentué du caractère russe. Ce qui en rehausse encore l'éclat, c'est le fait que cette tolérance ne provient pas d'indifférence religieuse, mais qu'elle a sa racine dans un cœur véritablement pieux, qui inspire aux étrangers l'amour et l'estime à l'égard de la nation russe.

Pierre le Grand se montra sous ce rapport un vrai fils de son peuple, lorsqu'à l'occasion de l'incorporation des Provinces baltiques, il leur assura pour toujours, par sa parole impériale, une liberté religieuse à l'abri de toute attaque. Nous retrouvons ce même esprit de tolérance chez Catherine II, dans son manifeste du 22 juillet 1763, par lequel elle défendit aux membres de l'Église établie, « sous les pleines les plus sévères de Nos lois, » de chercher à attirer qui que ce soit à leur confession religieuse. Ce manifeste ne peut être ignoré du Procureur en chef du Saint-Synode quand bien même son attitude permettrait d'en douter.

Il parlait aussi selon le cœur de son peuple, l'Empereur Alexandre I^{er}, lorsque dans l'ukase du 20 juillet 1819, il

traitait l'Église évangélique des Provinces baltiques, non comme une communauté simplement tolérée à côté de l'Église dominante, mais comme l'égale de celle-ci aux yeux de l'État. Assurant à l'Église évangélique une autorité et des droits reconnus par le gouvernement, il confirmait solennellement les promesses que son illustre ancêtre avait faites à cette Église, et déclarait, devant Dieu et devant elle, que pour lui, défendre ces droits était un devoir sacré.

Hélas, combien tout cela n'est-il pas changé! Vous ne le savez que trop bien, Monsieur le Procureur en chef. Ce changement ne vient pas de ce que le peuple russe ait renié sa disposition à la tolérance, ou ait insisté pour en effacer les traces dans les lois du pays et les édits impériaux. Ce n'est pas non plus parce que cette tolérance ne s'accorde pas avec l'esprit de l'Église grecque; nous la croyons animée de sentiments plus vraiment chrétiens. Son unique faute a été de se taire devant ce changement de direction dont tôt ou tard elle devra porter les funestes conséquences. Dans un cas semblable, ne pas protester, c'est consentir.

Dans le onzième volume du code de l'Empire, achevé en 1856, nous voyons pour la première fois, — et malgré les ordonnances contraires qui ont précédé, — la distinction s'établir dans les Provinces baltiques, entre une Église dominante et une Église simplement tolérée. Dans l'article quatre, plein de menaces, nous voyons tirer de l'ordonnance ci-dessus, des conclusions tout à fait contraires au manifeste de l'Impératrice Catherine dont nous avons parlé précédemment, et cela sous une forme presque brutale, bien éloignée de la dignité d'allures que doivent avoir les lois

qui régissent l'Empire. Je vous dois la preuve de ce que j'avance.

D'après cet article, le droit de propagande dans tout l'Empire est exclusivement attribué à l'Église d'État, et ce droit est ainsi défini : « les adhérents des autres confessions chrétiennes, ainsi que d'autres religions, doivent être persuadés d'adopter la foi orthodoxe. » Selon le même article, le clergé et les laïques d'autres confessions, sont passibles des lois criminelles, s'ils essaient de faire de la propagande, ou même d'user de « persuasion, » acte flétri du nom d'atteinte à la conscience, envers ceux qui n'appartiennent pas à la même religion. Il est donc évident, que, l'on se sert ici de deux poids et de deux mesures.

La différence que l'on fait, dans un pays chrétien, entre une Église dominante et une Église tolérée, ne vient point de l'Évangile. Le Seigneur défend à ses disciples toute dispute quant à leur rang dans son Royaume, et déclare que le plus grand est celui qui sera prêt à être le serviteur de tous. Ces distinctions envieuses sont empruntées aux royaumes terrestres, elles emploient pour s'affirmer, des moyens humains que le Seigneur ne permet point à son Église. C'est d'une autre épée à deux tranchants qu'Il arme ses disciples. L'Église évangélique, elle aussi, a dû passer par une rude école avant de remettre dans l'arsenal terrestre auquel elle l'avait empruntée, cette arme dangereuse du pouvoir temporel et du bras séculier. Le souvenir des plaies à peine cicatrisées qu'elle s'est faites avec cette épée, la rend d'autant plus craintive pour une autre Église, lorsqu'elle la voit manier

sans précaution une arme aussi funeste pour celui qui s'en sert.

La loi de l'Empire, et l'Église russe, placée sous sa juridiction, continuent à faire cette distinction entre l'Église établie et l'Église tolérée ; les membres de celle-ci sont considérés comme coupables d'un crime des plus graves contre l'État, lorsqu'ils font ce qui est non seulement permis à celle-là, mais sanctionné par les autorités supérieures. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, et nous considérerons ceci comme un fait accompli, quelque regrettable qu'il soit.

Mais personne ne peut nous empêcher de rechercher soigneusement les raisons sur lesquelles on se fonde pour appliquer cet article IV aux Provinces baltiques. J'ai pris la peine d'examiner tout ce qui s'y rapporte dans la collection complète des lois ; mais je n'ai trouvé nulle part quoique ce soit qui pût justifier la distinction faite entre les Églises de ces provinces contrairement aux décisions impériales. Encore une fois, nous ne pouvons que constater ici l'axiome que la force prime le droit. Mais comment applique-t-on, de nos jours, cet article IV si blessant ?

Il va sans dire que l'exécution de cette loi n'est pas laissée au bon plaisir de l'Église d'État déjà si richement dotée de privilèges. Dans la « Loi destinée à prévenir et à empêcher les crimes, » il est dit dans l'article mentionné ci-dessus, § 78 :

« L'Église établie est seule autorisée à convertir à ses doctrines les sujets de l'Empire qui ne se rattachent pas à elle. Cette foi ne s'obtient que par la grâce de Dieu, par l'enseignement, la douceur, et surtout le bon exem-

« ple. C'est pourquoi l'Église établie, suivant l'exemple
 « des apôtres, ne se permet d'user ni de contrainte pour
 « convertir à l'Église grecque les croyants d'autres con-
 « fessions, ni de menaces envers ceux qui refusent de se
 « joindre à elle. »

Encore ici, Monsieur le Procureur en chef, je ne me suis pas épargné la peine de rechercher, dans la collection des lois, quelles peuvent être les origines de cet article. J'y ai découvert quelques détails frappants et dignes d'être relevés. Tout d'abord, les décrets anciens dont il est tiré, semblent à peine connaître l'expression d'Église établie, et cela jusque bien avant dans notre siècle. Ils désignent l'Église nationale simplement sous le nom d'Église grecque ou d'Église d'Orient. Ensuite, dans les passages cités comme autorité, il est question des rapports de l'Église d'Orient avec les Douchobortskis, les Uniates, les Kirghises, les Kalmouks, les Subotnikis, (secte renfermant des éléments judaïques), mais jamais avec les protestants. Ceux-ci se trouvent donc tout à coup placés au même niveau et traités de la même manière que les sectes mentionnées ci-dessus; et cela, au moment même où survient la distinction blessante pour les provinces évangéliques de l'Empire, entre une Église dominante et une Église tolérée.

La rédaction de l'article de loi dont nous parlons est singulière, et sort entièrement de la forme reçue. Il paraît être une assertion de l'Église elle-même, et non une règle de conduite qui lui est imposée par le législateur, et dont l'infraction doit être punie par la loi. Nous acceptons volontiers cette interprétation, car elle nous

permet de faire d'autant mieux ressortir la différence qui existe entre l'esprit chrétien de l'Église grecque, affirmé par ses propres paroles, et les faits actuels par lesquels elle se contredit elle-même. Tout ceci me confirme de plus en plus dans la conviction que les armes puissantes mais temporelles, mises au service de l'Église russe, lui sont fort nuisibles, et lui font infiniment plus de mal qu'à l'Église luthérienne des Provinces baltiques, contre laquelle elle en use d'une façon si fâcheuse.

Il est de l'essence de toute Église chrétienne dont les membres sont profondément pénétrés et persuadés de la vérité de leur croyance, de chercher par son zèle à gagner des âmes à sa foi. « Nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues et que nous avons entendues; » — c'est ainsi que Pierre et Jean justifient leur conduite vis-à-vis du Conseil qui cherchait, à leur imposer silence (Actes IV, 20). L'Église russe montre aussi un esprit vraiment chrétien dans l'article en question sur la manifestation de ce zèle dont ses membres sont inspirés. « Point de mesures coercitives, pas les moindres « menaces; au lieu de cela, l'instruction, la douceur, le « bon exemple selon l'esprit des Apôtres. »

Voilà les paroles; — que se passe-t-il dans les Provinces baltiques où une propagande sans frein s'exerce avec le secours de la force et la sanction de l'État?

Inutile de rappeler comme témoins dans cette affaire, la déclaration formelle du comte Bobrinsky, et le jugement porté par l'Empereur d'après le rapport de son confident. Depuis que vous occupez le poste élevé de Procureur en chef du St-Synode russe, et que par conséquent, vous

portez devant Dieu et devant l'Empire, la responsabilité première de la propagande faite au nom de votre Église, il ne manque pas de témoins pour nous faire voir la différence entre cette propagande vraiment chrétienne que l'Église grecque proclame, et les abus de pouvoir commis en son nom par ceux qui sont actuellement en autorité dans les Provinces baltiques. Nous vous en donnerons un ou deux exemples, choisis parmi des faits dont vous-même ne contesterez pas l'authenticité.

Nous avons déjà dit qu'ensuite des explications du comte Bobrinsky, l'Empereur Alexandre II rendit à ses sujets des Provinces baltiques le droit de contracter des mariages mixtes sans être forcés d'incorporer leurs enfants à l'Église grecque. Pour donner suite à ce retour à la justice, et pour épargner à son Église le reproche de retenir de force dans son sein des membres qui y étaient entrés par suite de fausses promesses, il permit encore, dans un esprit vraiment évangélique, à ceux qui désiraient rentrer dans leur Église d'origine, délaissée depuis bien des années, d'y rentrer sans éclat.

Les pasteurs évangéliques passèrent un temps bien pénible, avant de se sentir libres dans leurs consciences de rouvrir les portes de l'église abandonnée à ceux qui y revenaient ; — ils ne leur en facilitèrent vraiment pas trop l'accès. Même les vieillards durent se remettre sur les bancs de l'école, pour y rapprendre leur catéchisme, et pour se familiariser avec la Parole de Dieu, qui leur était devenue étrangère ; ils durent donner des signes évidents de leur désir sincère de rentrer dans l'Église de leurs pères, avant d'y être de nouveau admis.

C'est sur votre conseil, Monsieur le Procureur en chef, que le droit octroyé par l'Empereur au sujet des mariages mixtes a été retiré. Ce n'est pas par suite d'un décret de l'Église, car s'il en existait un, la demande d'un acte de reversal serait inutile. Il y a plus ; la disposition bienveillante et favorable qu'on avait témoignée à ceux qui voulaient revenir à la foi de l'ancienne Église évangélique, est devenue caduque, et la loi a pris un effet rétroactif.

Ceci s'est encore fait par votre conseil. Car aussi longtemps que vous ne manifestez pas ouvertement votre déplaisir, vous portez, en votre qualité de Procureur en chef, toute la responsabilité d'un ordre qui blesse le plus profond de la conscience. Il suffit en effet que l'on soit inscrit sur les registres de paroisse de l'Église grecque, pour être entièrement livré à sa domination, quelle que soit la manière dont on y est entré, et même lorsque le malheureux qui se trouve ainsi inscrit appartient à l'Église luthérienne depuis des années, et n'a jamais reçu la communion que dans le sein de cette Église dont il partage la foi. C'est ainsi que ces pauvres gens se voient enchaînés à une Église qu'ils ne peuvent ni connaître ni reconnaître. C'est ainsi que les pasteurs luthériens se voient arracher de force les membres de leur troupeau dont ils ont à cœur le salut éternel, et dont ils auront un jour à rendre compte au Seigneur. Et s'ils ne laissent pas faire tout ceci en n'y témoignant que de l'indifférence, on leur fait subir les châtimens les plus sévères.

Si vous pouviez, Monsieur le Procureur en chef, contempler seulement un instant le trouble de conscience,

l'angoisse d'âme d'un pasteur évangélique placé dans une telle position ! Si vous vouliez seulement pour un instant vous rendre compte de la désolation d'un chrétien simple de cœur, qui se voit tout à coup arraché de l'Église où sa foi a pris racine, et transplanté dans une autre Église où tout lui est étranger et inconnu, et où il ne sent tout d'abord que ce qu'il y a de dur et d'arbitraire dans le fait de cette transplantation !

De quelle double mesure n'use-t-on pas ! On traite avec la plus grande rigueur dans les Provinces baltiques, tout ecclésiastique qui ne se plie pas volontiers à cette force rétroactive, et qui hésite à laisser aller le membre de son troupeau, confirmé autrefois par lui, et participant régulièrement depuis des années à la sainte Cène dans l'Église luthérienne. C'est pour ce fait que la moitié des ecclésiastiques d'une province sont sous le coup d'une accusation qui peut les atteindre tous d'un instant à l'autre. Toute la communauté en souffre avec eux, car quelle n'est pas la portée morale d'une législation qui d'un instant à l'autre peut conduire son pasteur sur le banc des accusés ? Et tandis que ceci se passe dans les Provinces baltiques, l'Église russe regarde les bras croisés ce qui arrive sur les bords du Volga, où des centaines et des milliers de Tatares échangent, non une Église chrétienne contre une autre, mais retombent de l'Église grecque dans le mahométisme.

Ce fait effrayant ne vous est pas inconnu, Monsieur le Procureur en chef ! Lorsque, à la suite d'un ordre impérial, la mission évangélique qui travaillait avec bénédiction parmi les mahométans russes du Caucase, du Volga

et d'ailleurs, fut abolie, parce que l'Église russe voulait se charger de cette grande tâche, celle-ci prit ainsi sur elle le devoir et la responsabilité d'exécuter fidèlement à l'égard de ces non-chrétiens, l'ordre de notre Seigneur Jésus-Christ, et d'en faire ses disciples volontaires, en les baptisant au nom de la Trinité et en leur enseignant à garder tout ce que Christ nous a commandé.

Si nous voulions rechercher comment votre Église a rempli, pendant ce dernier demi-siècle, le devoir dont elle s'était chargée, cela nous mènerait trop loin. Le résultat de ce travail se trouve dans le rapport présenté par vous à l'Empereur en 1884, dans lequel vous signalez le zèle et les succès visibles avec lesquels les Tatares mahométans élèvent la jeunesse chrétienne dans leurs écoles, et la préparent ainsi à renier sa foi. Depuis bien des années, un retour au mahométisme s'accomplit ainsi sans obstacle. Vous faites remarquer (et ce franc aveu, qui fait honte à l'activité missionnaire de votre Église, ne laisse pas de nous surprendre), que dans les territoires tatares chrétiens il y a une école pour 2800 habitants, — dans les territoires Tatares mahométans, une pour 780 âmes. Vous attribuez encore cet état de choses au fait que les églises sont en petit nombre, tandis que les mosquées se multiplient. Ainsi dans l'Éparchie de Kasan, il n'y a qu'une église chrétienne pour 3000 habitants, tandis qu'il y a une mosquée mahométane pour 785 âmes. L'état de marasme de la mission chrétienne et le retour évident au mahométisme, provient, dites-vous aussi, du manque d'argent. Mais d'où vient donc que les mahométans ne manquent pas de fonds pour bâtir des écoles et des maisons de

prière ? Croyez-vous donc vraiment que le zèle pour la prédication de la croix et les efforts pour empêcher les chrétiens de retomber dans le mahométisme, soient dus aux riches subsides accordés par l'État ?

Depuis 1884 où vous avez exposé à l'Empereur la plaie profonde dont souffre l'activité missionnaire dans votre pays, il n'y a point été porté remède, et le mal s'étend de plus en plus. Des témoins dignes de foi habitant ces contrées, m'assurent que des multitudes retournent continuellement à l'islamisme. Dans peu de temps l'on verra s'effacer les derniers vestiges de la mission évangélique, jadis si florissante, parmi les Tatares du Volga. Comment pourrait-il en être autrement, vu l'incurie inexplicable du gouvernement et de l'Église officielle; indifférence qui forme un contraste saisissant avec l'intolérance manifestée à l'égard des Provinces baltiques ; comme si échanger la croix contre le croissant était chose bien moins importante que la propagande parmi des frères en la foi.

Quiconque a voyagé en Orient et visité les bazars, avec leurs échoppes de livres, aura été étonné d'y trouver, même dans les coins perdus de Constantinople et de l'Asie-Mineure, des traités mahométans imprimés en Russie. Ceux-ci munis d'une autorisation de la censure impériale, prêchent avec fanatisme le reniement de la foi chrétienne. J'ai sous les yeux une quantité de ces petits livres, et je ne puis m'empêcher, Monsieur le Procureur en chef, de vous en citer quelques passages. Ils serviront à vous prouver que la mesure de tolérance accordée aux mahométans est toute différente de celle qu'on témoigne aux protestants de l'Empire, et que le manque d'argent n'est pas la

raison de cette désertion vers le camp de l'islamisme que vous avez vous-même signalée à l'Empereur. Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé nulle part des écrits russes défendant l'Église orthodoxe contre ces attaques, et cherchant à protéger avec zèle et habileté la foi de ses ressortissants qui sont exposés à de si grands dangers.

Dans un écrit intitulé « Tibjan-ul-metalib, » approuvé en 1883 par la censure à St-Pétersbourg, et publié par l'imprimerie de l'Université à Kasan, on explique aux écoliers (même aux chrétiens fréquentant les écoles tatares) la différence entre les connaissances indispensables et celles qui ne sont que facultatives. La seule connaissance indispensable est celle du Coran, jointe à l'observation de ses préceptes. On compare la connaissance indispensable au pain quotidien ; les sciences facultatives à une médecine, dont on ne se sert que dans des cas exceptionnels. Si l'on pratique cet enseignement, les armées musulmanes anéantiront tous les ennemis de la religion (de Mahomet) ; si, en s'appropriant cette science indispensable, on l'enseigne aussi aux autres, tous les hérétiques qui se trouvent parmi les mahométans seront vaincus, et les chrétiens accepteront l'islamisme en masse. Dans cet écrit, le Sultan est ouvertement nommé « notre Padischah, » et celui qui se refuse à le reconnaître pour « Imam » est signalé comme infidèle, ainsi que celui qui cherche à se soustraire au devoir de propager l'islamisme.

Un autre petit livre « agidei menzume, » également imprimé en Russie avec l'approbation de la censure, et

répandu partout à foison, enseigne que la vraie religion exige deux choses, dont l'une est la guerre contre les ennemis de la foi. « Si vous demandez qui sont ces ennemis, je vous le dirai, quoiqu'il soit dangereux de répondre; c'est 1^o, le Kafir (le non musulman), 2^o la chair, 3^o le diable. »

La censure de St-Pétersbourg autorisa, il y a quatre ans, l'impression d'un petit livre intitulé « le Don des Rois. » Un de ses chapitres traite du « Djihad, » la sainte guerre; en voici une ou deux phrases comme échantillon.

« Djihad signifie la guerre entreprise contre les adversaires pour les déraciner entièrement, afin de glorifier la vraie foi de l'islam..... si les infidèles sont au pouvoir et attaquent les musulmans, chaque mahométan en âge de porter les armes, doit se considérer comme obligé de se rendre à la guerre pour soutenir sa religion. Avant de commencer la bataille, l'ennemi doit être sommé de passer à l'islamisme. S'il s'y refuse, il sera forcé de payer un tribut. S'il ne veut ni se convertir, ni devenir tributaire, il faut le combattre, et le détruire avec les armes, l'eau et le feu, et ravager ses champs et ses jardins..... Si les Kafirs n'acceptent pas l'islamisme, le Padischah (c'est-à-dire le Sultan de Constantinople) peut, selon son bon plaisir, les faire mettre à mort ou les réduire en esclavage; dans ce cas, ils demeurent esclaves à toujours, même si plus tard ils se convertissent au mahométisme, etc., etc. » (Ces Kafirs sont tous les chrétiens, par conséquent les membres de l'Église russe, parmi lesquels vivent les lecteurs de ce traité, imprimé avec l'autorisation de l'Empereur.)

Le « Don des Rois » a été originairement écrit en langue arabe, et il est répandu partout où règne la religion de Mahomet. Un sujet russe, Schihab-ed-din, un des mollahs les plus instruits de notre temps, l'a traduit et publié dans le dialecte des Tatares de Kasan, parce que, dit-il dans la préface, ce livre contient ce que tout musulman doit nécessairement connaître, et que par le moyen de la traduction, il faut qu'il soit rendu accessible à chacun dans le district de Kasan

Voilà ce que dans notre pays un mollah peut se permettre sans qu'on y mette obstacle.

Quel contraste frappant n'y a-t-il pas entre ce fait, et l'ordonnance que vous connaissez, publiée il y a une année, par laquelle aucun livre religieux en esthonien ne peut être imprimé sans l'autorisation d'un ecclésiastique grec résidant à Riga. Lorsque ce pape objecta même à la réimpression de chants de fête tirés du recueil de cantiques, et que le Consistoire esthonien de Reval, ainsi que la noblesse, portèrent plainte à ce sujet; on leur répondit que cette ordonnance ne s'appliquait qu'à des écrits orthodoxes, quoiqu'on l'eût pendant longtemps étendue sans scrupule aux ouvrages protestants.

Dans l'article de la « Loi destinée à prévenir et à empêcher les crimes » que nous avons citée plus haut, il est dit que l'Église établie cherche à convertir à ses doctrines par l'instruction et la douceur, selon l'exemple des apôtres. L'évêque Donat de Riga nous a donné un échantillon de cette instruction pleine de douceur d'après le modèle des apôtres, dans une lettre pastorale abondamment répandue parmi les Lettes et les Esthoniens. Il y parle de la joie des

anges sur un seul pécheur repentant, et dépeint ce qu'elle doit être, lorsque des milliers de personnes se convertissent « par la grâce de Dieu, à la vraie foi et au vrai culte. » Il enseigne aux paysans ce qui suit : « par l'onction de myrrhe, vous recevez les dons du St-Esprit qui fortifient votre âme, et par cette onction vous devenez de vrais chrétiens. »

Monsieur le Procureur en chef, qu'aurait dit l'apôtre saint Paul à de tels enseignements ?

Le pape Pospaeloff marche sur les traces de son évêque. La « Confrérie baltique » répand avec zèle un livre d'école rédigé par lui. Permettez-moi d'en rappeler à votre mémoire un ou deux passages, qui témoignent de la manière dont on remplit de doutes et d'agitation l'esprit d'un peuple attaché depuis trois cents ans à l'Église luthérienne.

Ce livre apprend à ces paysans simples et pieux que la foi de votre Église est la seule vraie, la seule qui offre le salut aux hommes. A ces paysans luthériens, fidèles aux croyances de leurs pères, on apprend que Luther a interprété la Parole de Dieu d'une manière fausse et selon son propre sens ; il s'est cru plus sage que le monde entier, et que, dans son orgueil, il a prétendu que lui et ses compagnons comprenaient seuls le vrai sens de la Bible.

Luther est ainsi placé au même rang que Nestorius, « condamné par l'Église œcuménique ; » il est qualifié d'« Allemand » pour le mettre en mauvaise odeur auprès des Lettes et des Esthoniens à qui l'on assure qu'il n'a pas pu être un vrai réformateur, d'abord parce qu'il n'a pas fait des miracles, puis parce que ses disciples se sont

séparés en plusieurs camps divers. Et plus loin : « Où
 « trouveras-tu plus de sollicitude et de prières que dans
 « les communautés orthodoxes ? crois-moi, nulle part. Tu
 « ne sais pas bien encore comment est constituée ta mère
 « spirituelle, la Sainte Église orthodoxe, mais si tu ap-
 « prends à la connaître, tu verras clairement qu'elle seule
 « est l'Église de Christ, pleine de grâce et de vérité.
 « Vous ne connaissez pas encore la vraie foi, mais que
 « cela ne vous détourne pas de l'accepter. D'après la Parole
 « de Dieu, celui-là est perdu qui n'a pas la vraie foi en
 « Christ..... Pèchent-ils seuls contre le premier comman-
 « dement ceux qui servent les faux dieux ? Non celui-là
 « pêche aussi contre ce commandement, qui première-
 « ment ajoute à la doctrine des pensées contraires à la
 « Parole de Dieu, qui croit, par exemple, que le St-Esprit
 « procède du Père et du Fils quoique le Seigneur ait dit
 « clairement que le St-Esprit procède du Père seul
 « (Jean XV, 26) ; celui qui rejette quelques-uns des (sept)
 « sacrements dont il est parlé dans la Parole de Dieu ;
 « qui enseigne que les enfants ne doivent pas être admis
 « à la sainte Cène, quoique le Seigneur lui-même ait
 « commandé à tous de venir (Matth. XXVI, 27) etc. —
 « Secondement celui qui abandonne, ou veut abandonner
 « la seule vraie foi en Christ. Un tel homme préfère des
 « doctrines humaines à l'enseignement du Seigneur et de
 « ses apôtres, et par là il place la sagesse humaine au-
 « dessus de la sagesse de Dieu. »

Tout cet enseignement est apporté avec la sanction de l'État à des communautés attachées à la foi évangélique et qui n'avaient pas été inquiétées jusqu'ici ; mais en même

temps on interdit aux pasteurs de répondre et d'éclairer leurs troupeaux sur des doctrines que leur conscience leur ordonne de réfuter par la Parole de Dieu. S'il ne le faisaient pas, ils ne seraient pas véritablement des pasteurs évangéliques, soumis à la loi de l'Église évangélique luthérienne en Russie, qui leur enjoint (§ 314) « de remplir « leur charge importante avec une conscience et une « fidélité extrêmes ; » leurs troupeaux ne seraient donc pas de véritables membres de l'Église luthérienne, se confiant en leurs pasteurs pour être nourris par eux de la Parole et de la vérité divines, selon le commandement du Seigneur.

Ces ecclésiastiques ont à soutenir un combat de conscience pénible et fatigant depuis que vous êtes Procureur en chef. Ce qu'il en coûte d'entrer dans ce combat, et, par sentiment de devoir envers Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ de ne pas devenir comme « ces chiens muets, incapables d'aboyer » (Esaïe LVI, 10) c'est ce qu'apprend à satiété depuis cinq ans le pasteur de Dondangen. Traîné de tribunal en tribunal jusque devant le Sénat, il a dû se justifier de calomnies indignes, parce qu'il a osé, dans le cercle intime de quelques-uns de ses paroissiens, les mettre en garde au sujet des attaques contre leur Église, dont nous avons parlé plus haut. Quel sera son sort, si finalement le Sénat ajoute foi à l'acte d'accusation, hérissé de faussetés, porté contre lui par un fanatique dont tous ses compatriotes se défient, et à l'accusation duquel tous les tribunaux précédents ont refusé de croire ? Et si le Sénat lui-même se voit forcé de rejeter cette honteuse calomnie, quelle compensation pourra-t-on donner à ce pasteur, et à

la paroisse qui a souffert avec lui, pour avoir été cinq ans sous le poids d'une accusation indigne, cinq ans marqué comme infidèle à sa vocation sacrée ?

Revenons encore à l'écrit du pape, répandu avec tant de zèle par la « Confrérie. » Avec une naïveté étonnante, et sous la sanction du Synode, plus étonnante encore, le pape encourage ses lecteurs à se joindre à l'Église russe et à en accepter les enseignements sans même les connaître. Ceci est pourtant en contradiction flagrante avec les droits accordés à l'Église établie. Car pour être convaincu de la vérité d'une doctrine, il faut d'abord la connaître, puis l'accepter. Mais si quelqu'un suit ce conseil évidemment contraire aux lois, et pourtant patronné par le Synode, et qu'après avoir passé à une autre Église, on commence à en étudier les doctrines, et qu'on s'aperçoive qu'on ne peut les accepter, — qu'advient-il de celui qui aura été ainsi déçu ? Vous savez fort bien, Monsieur le Procureur en chef, que ce malheureux, (et tous ses descendants avec lui) est désormais irrévocablement rivé à une Église dont il ne peut accepter ni la foi, ni les doctrines.

Combien n'y en a-t-il pas parmi ceux qui ont suivi ces avis pernicieux, qui traînent maintenant une existence misérable, le cœur brisé et le désespoir dans l'âme ; plus malheureux que ceux qui dans les siècles passés, tombaient entre les mains des enrôleurs et se trouvaient forcés à un service militaire qui n'était pourtant que temporaire. Ces pauvres gens, si indignement trompés, se voient condamnés à une vie d'hypocrisie, et le mauvais conseil qui leur a été donné, est pour eux un de ces scandales contre

l'auteur desquels le Seigneur a fait entendre son « malheur à vous! »

Au lieu de défendre à vos ecclésiastiques ces conseils et cette propagande, au lieu de mettre en garde contre ces conversions précipitées et le scandale qui peut en résulter tous ceux qui y sont exposés, vos actions témoignent au contraire de l'appui que vous prêtez à ces recruteurs de l'Église russe.

Vous avez maintes fois fait voir quelles récompenses attendent ceux de vos pasteurs qui font une propagande zélée. Qui pourrait trouver mauvais que vous présentiez l'un ou l'autre d'entre eux pour être décoré de l'ordre de Sainte-Anne? Et pourquoi la feuille d'avis officielle a-t-elle fait particulièrement ressortir le fait que cette distinction leur était accordée, pour avoir converti à l'Église russe plus de cent personnes d'une autre confession? Pourquoi ajouter cette goutte de fiel à la coupe de douleurs des luthériens des Provinces baltiques, et leur montrer ainsi avec un raffinement de cruauté le mépris que vous ressentez pour l'Église évangélique? Car les statuts de l'ordre disent expressément (§ 560) « ont droit à l'ordre de Sainte-Anne de troisième classe ceux qui ont converti à l'Église établie pas moins de 100 infidèles ou membres de sectes pernicieuses. » Comme vous ne pouvez ni ne voulez compter les luthériens au nombre des infidèles, vous leur assignez, par l'application de cet article, une place à côté des Skoptzen et des eunuques mal famés.

N'oubliez pas, Monsieur le Procureur en chef, que trois grandes-duchesses sont membres de l'Église luthérienne,

et que l'injure que vous faites à celle-ci les frappe en même temps de la façon la plus douloureuse.

N'oubliez pas, Monsieur le Procureur en chef, que par votre appréciation méprisante de la foi de quatre millions de sujets russes, vous vous placez en contradiction flagrante avec cette sollicitude de l'Empereur pour le bien de ses sujets, que vous louez à juste titre ; — sollicitude qui s'étend à tous sans distinction de race et de religion, et qui a sa source dans la conviction profonde que c'est la religion qui est le bien suprême de l'humanité.

Nous avons cherché à montrer en citant deux ou trois faits contemporains, ce qui résulte des droits octroyés depuis quelques années à l'Église établie dans les Provinces baltiques.

« Si seulement l'Empereur le savait ! » voilà le cri qui retentit dans l'église et dans l'école, qui s'élève des palais et de la chaumière, et qui monte comme un soupir et une prière des territoires les plus éloignés de la Russie. Car, dans les fidèles Provinces baltiques, comme dans tous les territoires de cet immense empire, règne une confiance inaltérable dans le bon vouloir de l'Empereur à l'égard de ses sujets, et dans son désir sincère de faire régner partout le droit et la justice. C'est dans la piété de cœur qui caractérise la nation russe, que se trouvent les racines de cette conviction qui ne peut être ébranlée même par les expériences les plus douloureuses, même par les actes de fonctionnaires mal intentionnés et d'employés en sous-ordre agissant de leur propre chef.

Cette confiance ne peut être détruite ni chez ces barons et ces pasteurs baltiques que vous calomniez si durement, ni chez ces Lettes et ces Esthoniens élevés dans la discipline évangélique. Ils conservent tous ensemble, comme un précieux héritage, la fidélité à l'Empereur devant Dieu, à cause de la conscience. Dans toutes leurs souffrances, dans toutes les persécutions qu'ils endurent, ces sujets russes trouvent leur consolation à se redire sans cesse que leur souverain est tenu dans l'ignorance de la manière dont ses fonctionnaires se conduisent dans les provinces qui deviennent leur proie ; aussi est-ce un soulagement pour eux que d'exprimer leurs sentiments et leurs vœux par des paroles telles que celles-ci : « Si seulement l'Empereur pouvait le savoir, il y porterait remède et mettrait fin à tous nos maux. »

Ne leur ravissez pas cette consolation, en répondant à ces affligés que l'Empereur sait ce qui se passe, et que vous et les autres fonctionnaires n'êtes que les exécuteurs obéissants de la volonté impériale ! Vous jetteriez ainsi toute la responsabilité de ce qui se fait dans les Provinces baltiques sur l'Empereur lui-même ! Vous nous avez donné précédemment un triste exemple de la manière dont ceux mêmes à qui votre Souverain accorde sa confiance lui représentent les faits sous un jour entièrement contraire à la vérité. Je puis donc sans hésitation affirmer devant Dieu que, dans des centaines de cas, *l'Empereur ne sait vraiment pas ce qui se passe.*

L'Empereur ne sait pas qu'on attire hors de l'Église luthérienne des catéchumènes mineurs, et qu'on se sert d'eux pour témoigner contre leur pasteur et ses enseigne-

ments. C'est conduire la jeunesse à transgresser volontairement le cinquième commandement, et c'est détruire en elle les germes de cette piété filiale qui est le nerf d'une saine existence nationale.

L'Empereur ne sait pas que, dans une unique enquête sur un grand nombre d'ecclésiastiques luthériens, des centaines de paysans lettes, appelés en témoignage, ont répondu que, bien loin d'avoir été sollicités par leurs pasteurs de rentrer dans leur ancienne Église, c'est eux qui ne leur ont laissé aucun repos, les conjurant, au nom de Dieu, de les admettre de nouveau dans le sein de la confession dont ils s'étaient laissé séparer en prêtant l'oreille à des représentations trompeuses.

L'Empereur ne sait pas à quelle sorte de crimes l'on promet et l'on accorde l'impunité, comme récompense de l'adhésion à l'Église établie. S'il le savait, Lui qui est attaché d'un cœur si loyal et si pur à son Église, Il voudrait détourner d'elle la honte qui lui est infligée par de tels procédés de recrutement. De même, Son sens droit se révolterait contre de semblables menées et châtierait, pour le bien du pays, ceux qui détruisent chez le peuple le sentiment de la justice, qui fait sa force.

L'Empereur ne sait rien de la conduite de ce zéléteur, qui avait secrètement promis à chacune des deux parties adverses le gain d'un procès, à la condition de passer à l'Église établie, et qui se réjouit de leur stupéfaction, lorsqu'au jour où la cause fut jugée, toutes deux s'annoncèrent comme étant devenues membres de l'Église russe. Le cœur honnête et droit de l'Empereur et son amour sincère pour l'Église condamneraient sévèrement les actions

d'un tel faiseur de propagande, qui jouit de la protection et de l'approbation de la « Confrérie, » et cela pour le malheur du pays.

Accorder la liberté de conscience à tout son vaste empire, telle est la principale demande adressée par l'Alliance évangélique à l'Empereur. C'est là la noble tâche à laquelle se consacre cette association de chrétiens de presque tous les pays, qui considèrent la liberté de conscience comme une condition *sine qua non* du christianisme et cherchent à lui frayer partout un chemin sans obstacles. Depuis nombre d'années, l'Alliance poursuit cette belle œuvre sans se lasser ; — elle peut bien dire que son travail n'a pas été vain. En Italie, en Espagne, en Suède, en Turquie, elle peut montrer les traces bénies de son infatigable activité ; et quant à la Russie, qui, seule entre les pays d'Europe, semble inaccessible à la liberté de conscience, l'Alliance, qui a déjà frappé tant de fois à cette porte fermée, continuera à le faire au nom du Seigneur, jusqu'à ce qu'il lui soit ouvert. Car la terre appartient au Seigneur et à son Saint-Esprit, qui affranchit par la vérité les esprits et les consciences, afin qu'ils ne soient esclaves que de Dieu.

Dans votre réponse, Monsieur le Procureur en chef, vous choisissez des sentiers singulièrement tortueux pour éluder ce point capital. Et tout d'abord, par des considérations touchant à l'histoire passée et présente, vous cherchez à justifier la position isolée de la Russie, mise à part pour la tâche spéciale que, selon vous, Dieu lui a confiée pour le bien de l'Europe. Nous ne nous sommes épargnés aucune peine pour vous suivre sur ce chemin très particulier. Cependant, même à vos yeux, ces considérations ne

suffisent pas pour atteindre votre but en répondant à l'Alliance évangélique. Vous apportez donc hardiment à l'Europe l'étonnante nouvelle que, nulle part plus qu'en Russie, ne règne une entière liberté religieuse. Il est vrai qu'en outre vous vous plaignez modestement que l'Europe ne veuille pas le reconnaître. Elle a ses raisons pour cela, quoique ce ne soient pas « uniquement » celles que vous lui attribuez. Nous vous avons encore suivi sur cette trace, et nous avons comparé avec votre affirmation les lois qui s'y rapportent et la manière dont on les exécute.

Vous semblez pourtant avoir senti que, même cette surprenante découverte de l'existence de la liberté religieuse en Russie, ne répond pas, aussi complètement qu'il le faudrait, au point capital de l'adresse de l'Alliance évangélique. Vous reconnaissez que vous ne pouvez vous dispenser d'exprimer vos vues sur la liberté de culte et la liberté de conscience. C'est avec intention que je me sers de ces deux expressions analogues, car, si les notions ne sont pas identiques, les rapports de ces deux libertés sont tels, que l'une ne peut pas exister sans l'autre. Il ne m'a pas échappé, — j'ai même vu avec plaisir, Monsieur le Procureur en chef, — que vous donnez décidément la préférence au premier de ces deux termes, et que vous semblez soigneusement éviter l'emploi du second. J'y vois l'indication d'une pieuse timidité, qui redoute davantage de donner une interprétation forcée à l'expression : « liberté de conscience, » qu'à la notion de : « liberté de culte. »

Il est pour le chrétien un droit, un devoir sacré et imprescriptible, — le droit de la conscience, qui, libre à l'égard du monde et de ses préceptes, ne se sent liée que

vis-à-vis de Dieu et du saint Évangile ; — le devoir, celui de confesser ses convictions devant tous les hommes, en toute vérité et sincérité.

Ceci étant pour le chrétien une condition essentielle de la vie, nul n'a le droit de restreindre ou d'amoinrir cette liberté de conscience, et celui qui ose le faire pèche contre Dieu et contre l'Évangile.

Je suis persuadé, Monsieur le Procureur en chef, que vous ne voudriez pas de propos délibéré vous rendre coupable d'un tel péché. Mais éviter le mot n'est pas éviter la chose, et attenter à la liberté de culte, c'est attenter à la liberté de conscience.

A la demande inconditionnelle de la liberté de conscience pour la Russie, vous répondez un « jamais » qui n'admet pas de réplique. Pourquoi faut-il que nous nous heurtions sans cesse dans vos affirmations et dans vos procédés à des principes qui ne sont pas inhérents à l'Église et au peuple russes, mais dont l'origine leur est absolument étrangère. Laissez donc à Rome et aux jésuites un semblable *non possumus!* Cette vivacité téméraire avec laquelle vous ne craignez pas d'appeler en témoignage le passé, le présent et l'avenir, a sa source dans l'idée que vous vous faites des exigences de l'Église évangélique. Celle-ci vous semble animée d'un esprit dominateur, là même où elle ne veut qu'obéir aux lois divines de la liberté de conscience ; elle vous paraît toujours prête à attaquer non seulement le pouvoir, mais aussi l'unité de la Russie.

C'est avec cet orgueilleux « jamais » que vous cherchez à protéger votre Église contre de telles attaques et à empêcher qu'on ne lui dérobe ses enfants pour les incor-

porer à d'autres confessions. Comment peut-il se faire qu'un homme d'État éclairé se plonge en plein jour dans un tel monde de rêves; ou qu'il s'efforce de cacher derrière de pareils prétextes sa répugnance à reconnaître les droits sacrés de la liberté de conscience? Vous cherchez à justifier cette répugnance en répandant des soupçons sans fondement, — disons-le clairement, sans conscience, — sur une Église évangélique et sur ses représentants, qui, pour l'amour de Dieu, ont entrepris une sainte guerre en faveur de la liberté de conscience. C'est là un triste spectacle, Monsieur le Procureur en chef, d'autant plus regrettable pour vous qu'il se présente dans un écrit destiné à être lu comme une réponse de l'Empereur à la requête qui lui a été adressée. Cette circonstance elle-même nous oblige d'appuyer encore un instant sur ce point douloureux.

Pour le chrétien il va sans dire que, dans le domaine de la conscience, il n'y a qu'une autorité qui justifie pleinement un « jamais » inconditionnel; c'est la Parole de Dieu, qui doit subsister, même lorsque le ciel et la terre passeront. Vous connaissez trop bien les saintes Écritures, Monsieur le Procureur en chef, pour essayer de défendre par la Bible un mot destiné à sanctionner à tout jamais une double injustice. Il s'agit en effet, tout d'abord, de l'exercice d'un droit inaliénable que vous réclamez d'une façon illimitée pour votre propre Église, tandis que vous le refusez aux autres communions évangéliques. Ensuite vous déniez à vos coreligionnaires un droit sacré qui leur a été octroyé par le chef de l'Église, et sans lequel la réalité de leur foi chrétienne reçoit un coup mortel.

Il vous sera difficile, Monsieur le Procureur en chef,

d'obtenir, même de votre Église, un assentiment à ce « jamais. » J'ai d'elle une opinion trop élevée, pour supposer qu'elle vous appuie dans une déclaration aussi contraire à l'esprit de la doctrine de Christ. C'est avec bonheur que je vois défiler devant les yeux de mon esprit ces vénérables Pères de votre Église, qui, soit en Syrie, soit à Alexandrie et à Constantinople, se montrèrent dès sa fondation si profondément enracinés dans la Parole de Dieu, et prirent en même temps si franchement part au mouvement de l'esprit de leur temps et à la culture grecque. Ces hommes de foi s'appliquèrent de tout leur pouvoir à rétablir l'entente entre les deux puissants courants qui s'entrechoquaient alors, et, à l'inverse de ce qui se fait aujourd'hui, ils ne s'efforcèrent pas de soumettre la Parole de Dieu à la culture intellectuelle, mais ils cherchèrent à établir, au-dessus des puissances de ce monde, le règne du Saint-Esprit, qui nous conduit dans toute la vérité. Je ne pourrais vous nommer un seul de ces héros de la foi qui consentit pleinement à votre déclaration. L'Église, dans ses conciles, ne l'a pas fait non plus. Si votre parole était empruntée aux articles de foi de votre Église, nous devrions retrouver la même pression exercée par elle sur la conscience de ses membres partout où existent des rameaux de l'orthodoxie ; en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie et ailleurs. Mais là, ces Églises sœurs se sont depuis longtemps débarrassées de ces fâcheuses superfluités, sans être par là devenues infidèles à la foi orthodoxe.

Votre : « jamais, » blessant et arbitraire, n'est point inspiré par l'esprit de Celui qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Ce mot est tiré du vocabulaire de

l'État, mais n'a de valeur qu'autant que l'État conserve sa puissance; avez-vous réfléchi qu'il peut devenir pour votre Église une source de despotisme dont elle sentira bientôt les fâcheux résultats? Une Église au sein de laquelle se manifeste la puissance divine qui surmonte le monde, n'a pas besoin, pour que ses membres lui demeurent fidèles, du secours de la police et de la protection du gouvernement. Elle souffre dans ses fibres les plus intimes, quand le pouvoir séculier cherche à lui imposer son appui.

De vaillants fils de la Russie orthodoxe ont donné à cette souffrance une touchante expression. Leur nombre augmente, et il me semble que le jour n'est plus bien éloigné où les paroles brûlantes d'un Aksakoff, d'un Tschadajeff, d'un Solowieff et de ceux qui pensent comme eux allumeront parmi le peuple russe un feu qui consumera la tyrannie religieuse imposée à l'Église grecque en matière de conscience. Dans ce jour qui, je l'espère pour elle, n'est plus bien éloigné, même votre « jamais » disparaîtra dans les flammes, et votre Église en sortira pour commencer une vie nouvelle et indépendante, libre de la tutelle gouvernementale si étrangère à l'esprit chrétien.

Dans votre combat contre la liberté de conscience, vous n'hésitez pas, Monsieur le Procureur en chef, à penser et à dire que, d'après les apparences, cette liberté entière n'existe, en Europe, que pour ceux qui passent de la foi à l'incrédulité. Voulez-vous vraiment dire, vous qui imposez votre « jamais » à l'Église russe, que la Russie ne permettra jamais à un membre de son Église de passer à une autre confession, dont au fond du cœur et en toute sincérité il partage la foi? Croyez-vous qu'une tyrannie aussi

implacable protégera vos coreligionnaires contre l'incrédulité? Toute pression en matière de foi engendre l'hypocrisie; or, de l'hypocrisie à l'incrédulité, il n'y a qu'un pas. Vous devez savoir, et non sans un profond regret, combien de fois ce pas est franchi sous le régime actuel des mesures arbitraires.

Permettez-moi de vous rappeler, à cette occasion, quelle influence désastreuse cette oppression a exercée dans certains cas sur la vie morale des individus. Ces exemples sont tirés du journal d'un pasteur évangélique de la capitale; vous le connaissez et vous êtes convaincu que, dans sa longue carrière, il est resté étranger à tous les motifs et à tous les efforts que vous imputez à tort aux défenseurs de la liberté de conscience, et qu'au contraire il aime sincèrement la Russie, son peuple et son Empereur.

Ce prédicateur avait donné, il y a quelques années, des conférences apologétiques sur le christianisme, auxquelles assistaient, en nombre égal, des membres de l'Église grecque et de l'Église évangélique. A la fin de ces conférences, il reçut la visite d'un prince russe, et découvrit bientôt en lui un homme fidèlement attaché à l'orthodoxie. Celui-ci exprima sa profonde douleur de ce que son fils unique, jeune homme remarquablement doué, se fût laissé entraîner, par des idées modernes, à une incrédulité complète, tout en se sentant malheureux au souvenir de la foi qu'il possédait jadis. Lui, le père, lui avait conseillé de suivre justement ce genre de conférences et d'en profiter pour exposer ses doutes au jeune pasteur. Le fils lui avait fait alors cette réponse bien frappante : « Je sais ce qui en est de ces conférences, et j'ai déjà assisté une fois à une pré-

dication de cet ecclésiastique. Mais je n'y retournerai pas une seconde fois, car je crains que cet homme ne soit capable de me détacher de mon incrédulité et de me gagner à l'Évangile. Je ne trouve en moi ni la force, ni l'envie de devenir un martyr, et, pour être sincère, il me faudrait quitter mon Église et porter toutes les conséquences de ma conversion. Je ne m'en sens pas capable, c'est pourquoi je ne veux pas m'exposer à cette tentation. Dans mon état actuel d'incrédulité, je m'arrange très bien avec l'Église. Elle me donne, quand j'en ai besoin, un certificat de communion; elle bénira un jour mon mariage, baptisera mes enfants, m'ensevelira enfin; — c'est là tout ce que je lui demande. Je reste donc dans l'Église sans être inquiété à cause de mon incrédulité, malgré mon ardent désir d'échapper à cette influence désespérante, car je n'eusse pas demandé mieux que d'ouvrir mon cœur au pasteur évangélique, si je pouvais seulement être sûr de vivre tranquille, en confessant ouvertement la foi à laquelle je pourrais arriver. Mais je ne veux pas être un martyr. » Ce jeune homme est mort dans l'incrédulité.

Une autre fois, — je prends ce qui suit dans le même journal, — la fille aînée d'un des plus hauts fonctionnaires de l'État vint auprès du pasteur en le priant de lui donner la sainte Cène, et de l'admettre ainsi dans la communauté évangélique. Elle en suivait le culte depuis deux ans, et avait été profondément pénétrée de l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ. De longs entretiens montrèrent avec quel soin et quel sérieux elle avait étudié les saintes Écritures, ainsi que les écrits de nos pères en la foi évangélique, et avec quelle conviction profonde elle avait saisi

les vérités du salut. Ce fut pour elle une grande et une amère déception lorsque le pasteur, se souvenant de ses serments, lui refusa une requête dont la conséquence aurait été pour elle un atroce emprisonnement dans un cloître, jusqu'au moment où, complètement écrasée, elle se serait repentie de sa démarche et l'aurait expiée par la pénitence.

Elle n'avait qu'un moyen d'échapper au sort qui la menaçait : quitter ses amis et sa patrie et s'établir dans quelque pays où elle pût vivre librement selon ses convictions. Cette âme fidèle et croyante était fortement attachée à sa « petite mère » la Russie ; mais, après un long et douloureux combat, elle se décida au sacrifice et alla auprès de son père âgé lui demander sa bénédiction, tout en lui faisant part de sa résolution et des motifs qui l'y avaient amenée. Celui-ci, qui, ainsi que son père et son grand-père, avait passé une longue vie au service de l'Empereur dans un des postes les plus élevés de l'État, refusa la demande de sa fille et la supplia à son tour de renoncer à une démarche qui non seulement le priverait dans ses vieux jours d'une enfant bien-aimée, mais attirerait, à ce qu'il pensait, sur lui et sur sa maison, la colère du Souverain que ses pères et lui avaient si fidèlement servis. La jeune Russe était prête à faire le sacrifice de sa patrie, mais la piété filiale ne lui permit pas de s'éloigner sans la bénédiction paternelle et de briser ainsi peut-être le cœur de son vieux père.

Le combat qui se livra alors dans son âme et les souffrances morales qu'elle eut à endurer détruisirent bientôt ses forces physiques déjà fort affaiblies. On conduisit la

malade de Saint-Pétersbourg à l'intérieur du pays. Là, son esprit lui-même fut obscurci par ces luttes épuisantes, et, peu d'années après, la mort vint enfin délivrer cette âme fatiguée. Et pourtant, à vues humaines, cette plante trop tôt flétrie aurait pu fleurir et se développer dans la communion de ceux dont elle partageait la foi ; — cette foi que les principes mondains de son Église lui défendaient de confesser devant les hommes.

Ceux-là seulement que Dieu a appelés à passer par de si terribles luttes savent ce que cette oppression coûte de combats inexprimablement douloureux aux pasteurs évangéliques, auxquels leur conscience rend témoignage qu'ils n'ont jamais exercé ce faux « propagandisme » flétri par vous à si juste titre. D'un côté se trouve la parole jurée, de l'autre une âme qui a faim et soif de paix, qui en est arrivée au point d'être convaincue que le Seigneur lui donnera dans l'Église évangélique de quoi apaiser cette faim et cette soif, et qui supplie qu'on ne lui refuse pas cette consolation. Tout dernièrement encore, vous avez vu vous-même, Monsieur le Procureur en chef, qu'un prédicateur évangélique de la capitale, sous l'empire d'un pareil combat de conscience, a été amené jusqu'au seuil de la folie. Le voile qui pendant un peu de temps recouvrit son esprit, y fut sans doute placé par la bonne main de Dieu, pour le protéger contre les peines excessives de la loi, qui autrement, auraient châtié sa démarche inconsidérée. Mais quelles qu'en aient été les conséquences, qu'elles sont pénibles pour un homme qui aime sincèrement sa charge, et désire faire valoir, pour le bien de sa patrie, le talent qui lui a été confié. Qu'il est douloureux aussi, aux nom-

breux amis de l'Église russe et de l'Église évangélique, de voir paralyser ainsi une activité importante et bénie de Dieu pour la Russie.

Je n'ai pas, à beaucoup près répondu, Monsieur le Procureur en chef, à tous les points de votre lettre, au nom de cette Église évangélique qui souffre de la manière si dure et si peu chrétienne dont vous l'avez attaquée dans une de ses parties. Je finis cependant, pour ne pas vous retenir davantage. Veuillez excuser les nombreux détails dans lesquels je suis entré. Il faut moins de temps pour lancer une assertion hardie que pour la réfuter; il est aussi plus aisé et plus rapide de blesser que de guérir.

Les temps si durs et si difficiles que traversent les luthériens des Provinces baltiques leur ont acquis la cordiale sympathie de la chrétienté tout entière et même de cercles étendus de votre propre Église. Ceux qui sont frappés au premier rang, — la noblesse et le clergé, — ont donc à montrer maintenant si le sang allemand coule dans leurs veines. Un Anglais prononçait dernièrement un jugement très bienveillant et très juste sur le génie du peuple allemand. « Au milieu des brouillards et de l'obscurité, disait-il, brille dans le caractère allemand une étoile lumineuse, qui ne s'est pas montrée dans ces derniers temps, car son éclat ne paraît qu'aux jours de la défaite et de l'humiliation nationales. C'est la vaillance, la fidélité dans le malheur; — elle est une des plus belles qualités du caractère de ce peuple; — elle est idéale. L'histoire en parle partout avec louange, et la nation peut à bon droit en être fière. » Je me berce de l'espoir que les hommes dont vous vous montrez l'ennemi acharné ont conservé

jusqu'à aujourd'hui ce précieux héritage de leur ancienne patrie, et qu'ils demeureront à la fois héroïques dans leurs sentiments et inébranlables dans leur fidélité à l'Empereur et à l'Empire, même au milieu de ces sombres jours d'humiliation.

Dans votre missive, vous assignez un sort identique aux barons et aux pasteurs des Provinces baltiques. Oui, ces deux ordres veulent être unis dans leur courage et leur fidélité à l'Église évangélique, par une ferme et sainte alliance que vous-même, Monsieur le Procureur en chef, êtes bien capable d'apprécier, malgré toutes les avanies dont vous avez si abondamment abreuvé les uns et les autres.

L'une des Églises évangéliques qui, dans le conseil de Dieu, a dû depuis plusieurs siècles traverser des temps d'obscurité et d'indicible tristesse, a pris pour sa devise : *Lux lucet in tenebris*, — la lumière luit dans les ténèbres, — et porte sur son sceau un flambeau allumé. L'Église évangélique tout entière peut réclamer ce sceau et cette devise. Sa fille dans les Provinces baltiques doit montrer maintenant si elle est la vivante image de cette mère, qui, semblable au buisson ardent, brûle et ne se consume point, parce que la puissance de l'Esprit de Dieu habite en elle. Les jours de la visitation sont, pour une Église, des jours de bénédiction. Le creuset de l'épreuve consume en elle ce qui est terrestre et purifie ce que Dieu lui a confié dans Sa grâce. C'est pourquoi notre sympathie pour l'Église luthérienne des Provinces baltiques ne nous fera ni craindre, ni désespérer pour elle, même en la voyant passer par la sombre vallée, car le Seigneur peut la bénir au milieu de l'épreuve et par l'épreuve même.

Mais ma crainte est pour ceux qui sont envers leurs frères les instruments d'une semblable tribulation; j'en suis d'autant plus inquiet que j'aime sincèrement la Russie, et que mes études historiques m'ont appris qu'en tel cas, les conséquences du mal frappent celui qui en est l'auteur d'une façon bien plus profonde et durable que celui qui en est la victime. C'est une triste chose pour une Église, lorsqu'en son nom, et sous le prétexte de travailler à son bien, on se sert de moyens terrestres pour faire la guerre à une Église sœur, qui ne peut que se soumettre en silence aux procédés dont on use envers elle.

C'est un châtement effrayant pour un pays, lorsqu'on y traite ceux qui en font la force vitale, comme des révoltés et des ennemis, et qu'on attaque tout ce que le peuple a de plus cher et de plus sacré; ce qui est la base même de sa fidélité au souverain.

Or une grande partie, — je devrais peut-être dire la plus grande — de la responsabilité d'un mal si grave pour la Russie, retombe sur vous, Monsieur le Procureur en chef, aux yeux de Dieu et devant le tribunal de l'histoire! Car l'Empereur vous accorde une confiance entière, qui jusqu'ici n'a pas été ébranlée. Il vous a placé à un poste si élevé, qu'il vous est possible d'exercer votre puissante influence en matière d'Église, à un degré presque illimité, pour le plus grand malheur des communautés évangéliques. Je vous parle franchement comme un chrétien à un frère en Christ, et la différence de nos positions sociales ne m'empêchera pas de vous reprocher votre conduite au nom de notre commun Maître, Jésus-Christ, et de vous avertir pendant qu'il en est encore temps. Ne considérez

pas ma franchise comme dépassant les bornes, et ne jetez pas mes paroles au vent.

J'ai remarqué avec un profond regret, en suivant attentivement votre carrière, que d'année en année, vous avez toujours plus dévié de ce chemin sur lequel je vous rencontrais autrefois avec joie et reconnaissance. On dit, et l'histoire le confirme, que pour un homme d'un caractère peu affermi, la faveur impériale longtemps et abondamment accordée, exerce une influence enivrante et fascinante. Sous cette influence, le jugement que l'on porte sur soi-même ne suffit plus, au moins dans le domaine où s'exerce le pouvoir ; et le regard intérieur, accoutumé à se perdre dans la contemplation de hauteurs et de distances incommensurables, se trouve obscurci à l'égard des objets plus rapprochés, et surtout pour la tâche spéciale à laquelle Dieu nous a appelés.

Quoi qu'il soit, lors de notre première entrevue, vous étiez encore dans des dispositions bienveillantes à l'égard de l'Église évangélique ; il semblait alors que des considérations politiques n'eussent pas encore aveuglé votre jugement. C'était le beau temps où vous interprétiez à votre peuple les écrits d'un Thiersch. Vous me parliez alors sans préjugé et avec sympathie du paisible et humble chanoine de l'Agnetenberg, dont les suaves paroles avaient trouvé un écho dans toutes les Églises chrétiennes. N'est-ce pas vous aussi, qui avez traduit en russe les écrits de Thomas à-Kempis ? Dans la brochure intitulée « Paroles cordiales pour la jeunesse, » que vous avez adressée immédiatement après l'assassinat de l'Empereur, aux élèves des séminaires et des académies ecclésiastiques, j'ai cru

retrouver un faible écho de la sagesse et de l'humilité du moine pieux dont la voix se fit entendre à l'aurore de la Réformation. C'est pour cela que j'ai rédigé avec plaisir la préface de votre écrit pour l'introduire auprès du public allemand. Mais depuis longtemps, que vous le vouliez ou non, la position élevée et brillante que l'Empereur vous a assignée, vous a détourné de cette paisible communion spirituelle avec un Thiersch et un Thomas à-Kempis.

Permettez-moi de vous rappeler une parole à laquelle j'ai, déjà autrefois, cru devoir vous rendre attentif. Vous exprimiez un jour d'une manière éloquente et chaleureuse, votre amour pour la Russie et pour son peuple. Dans notre conversation vous faisiez profession de vous être proposé comme but de vos efforts et de vos pensées, une union si intime avec votre peuple, que votre foi, votre espérance et votre amour fussent toujours en harmonie avec lui. Je répondis à ces expressions en vous citant la Parole du Seigneur (Marc X, 29) nous ordonnant d'être prêts à quitter, pour l'amour de l'Évangile, maisons et terres, frères et sœurs, père, mère et femme, et par conséquent, — ce qui d'après mon expérience est le plus grand des renoncements, — notre peuple et notre patrie. Notre Seigneur Jésus-Christ est bien digne d'un tel sacrifice. Il ne le laisse pas sans récompense, car Il nous promet déjà dans le siècle présent cent fois autant que ce que nous avons quitté pour Lui.

Ce commandement austère vous paraissait dur et inexécutable, surtout en ce qui se rapporte à la nation et à la patrie; et la réalisation de la promesse qui en dépend vous semblait surtout incompréhensible. Et cepen-

dant je vous affirmai, d'après mon expérience personnelle, que le Seigneur accomplit sa promesse au centuple, parce que Dieu rend un peuple et une patrie à celui qui comme Abraham sacrifie ce qu'il a de plus cher pour Lui obéir. Une telle obéissance de la part du disciple, un tel accomplissement de la promesse de la part du Maître, sont pour un cœur mondain un secret mystérieux et inexplicable comme un livre scellé. Mais le Seigneur dans Sa grâce en ouvre les sceaux pour celui qui fait Sa volonté, et lui fait éprouver la vérité bénie de ce qui sans cela paraît incompréhensible.

Ceux qui persistent à résister à cet ordre du Seigneur, doivent faire tôt ou tard une toute autre expérience. Ce qu'ils refusent d'apporter comme sacrifice d'actions de grâces à Celui qui le leur demande, devient pour eux de plus en plus un danger menaçant. Nous croyons pouvoir faire notre chemin comme chrétiens, même si nous ne reconnaissons comme seules puissances régissant nos actions et avec lesquelles nous désirions vivre et mourir que notre peuple, notre patrie et notre Église. Mais l'Éternel, ce Dieu jaloux qui ne se laisse pas mettre au dernier rang, après le peuple, la patrie et l'Église, fait tourner par Sa toute-puissance à la ruine et à la malédiction de ceux que nous Lui avons obstinément préférés, nos efforts les plus ardents pour les servir.

Nous qui regardons ces choses de loin, voyons déjà cette loi divine et terrible s'accomplir à votre égard. Nous nous sommes bien gardé de méconnaître dans votre incessante activité, un amour actif pour la patrie, un vif attachement pour l'Église, au service de laquelle vous vous

consumez. Nous ne désirons pas y rechercher les traces de motifs égoïstes, qui vous exciteraient à aller toujours plus loin. Mais rempli de sympathie pour cette Russie que nous aimons, nous voyons de plus en plus clairement, à mesure que nous poursuivons cette étude, la triste direction que prend toujours plus votre activité, pour le malheur de la Russie et de votre Église. C'est un jugement de Dieu, auquel ne peut se soustraire aucun homme qui veut être le disciple de Christ, et qui pourtant refuse d'obéir à ce qu'Il lui demande.

Nous avons déjà insisté fréquemment sur le fait que les armes dont vous vous servez, Monsieur le Procureur en chef, contre la liberté de conscience et contre l'Église luthérienne des Provinces baltiques, ne sortent point de l'arsenal de votre Église, ni du génie de votre nation. L'un et l'autre vous fourniraient de meilleurs instruments d'attaque et de défense. Nous sommes forcés de reconnaître sur votre attirail de guerre l'estampille de Rome et des jésuites. Le peuple russe, pieux et tolérant, ne sait pas combattre avec de telles armes; à la longue aussi, il ne tolérera plus que ses chefs poursuivent le combat dans le domaine ecclésiastique par de tels moyens; il comprend que les coups donnés avec de semblables armes, retombent sur l'État et sur l'Église en y portant la désolation.

Dieu seul sait si le temps de la réaction arrivera de votre vivant. Elle ne pourrait vous apporter qu'une douleur profonde. Quoiqu'il en soit, l'apôtre vous montre, au delà de la vie fugitive des individus, le jour où l'œuvre de chacun sera manifestée, et où le feu consumera le bois,

le foin et le chaume, à la confusion de ceux qui auront bâti avec de tels éléments sur le vrai fondement.

Le fondement que Dieu a posé, ce n'est pas l'État, et ce n'est pas l'Église, mais c'est Jésus-Christ et lui seul. (1 Cor. III, 15.)

St-Pétersbourg, semaine de Pâques 1889.
